



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

**Office fédéral des migrations ODM**

Domaine de direction Travail, intégration et nationalité

**Berne-Wabern, le 16 décembre 2009**

---

# **Rapport 2009 sur la mise en œuvre des mesures d'intégration**

**établi par le groupe de travail interdépartemental pour les problèmes de migration (GIM) à l'intention du Conseil fédéral  
décembre 2009**

## Table des matières

<b>A. Contexte .....</b>	<b>2</b>
<b>B. Points forts et organisation de mise en œuvre.....</b>	<b>2</b>
<b>C. Etat d'avancement des mesures .....</b>	<b>4</b>
<b>D. Impact .....</b>	<b>6</b>
<b>E. Récapitulatif .....</b>	<b>7</b>
<b>F. Perspectives .....</b>	<b>8</b>
<b>G. Annexe mesures (tableaux) .....</b>	<b>10</b>
<b>i) Formation, marché du travail et sécurité sociale .....</b>	<b>10</b>
<b>ii) Interfaces.....</b>	<b>24</b>
<b>iii) Intégration sociale dans les zones d'habitation (programme Projets     urbains).....</b>	<b>28</b>
<b>iv) Autres mesures .....</b>	<b>33</b>

## A. Contexte

Le rapport sur les mesures d'intégration, adopté par le Conseil fédéral le 22 août 2007 (ci-après : rapport 2007), présentait un catalogue de 46 mesures, proposées par quinze services fédéraux, pour améliorer l'intégration des étrangers en Suisse. Les services cantonaux partenaires ont été étroitement associés à la conception des mesures. Pour en assurer le suivi, le Conseil fédéral a désigné un organe de mise en œuvre ; celui-ci se compose du Groupe de travail interdépartemental pour les problèmes de migration (GIM), responsable des questions stratégiques, et de comités techniques interdépartementaux chargés des questions opérationnelles.

Ce deuxième rapport annuel du GIM fait le point sur l'état d'avancement des mesures présentées dans le rapport 2007. Il répond au mandat du 22 août 2007, selon lequel le Département fédéral de justice et police (DFJP) informe annuellement le Conseil fédéral des travaux de suivi du GIM.

Le rapport annuel permet d'apprécier si les mesures adoptées contribuent effectivement à remplir le mandat d'intégration assigné par la loi fédérale sur les étrangers (LEtr). Si l'on se réfère à la LEtr, l'encouragement de l'intégration se définit comme une tâche pluridisciplinaire (art. 53) qui doit se réaliser dans le cadre des structures ordinaires. L'Office fédéral des migrations (ODM), qui préside le GIM, assume à cet égard un rôle de coordinateur. L'objectif est, pour l'essentiel, de créer des conditions propices à l'égalité des chances et à la participation des étrangers à la société.

Dans son premier rapport annuel (2008), dont le Conseil fédéral a pris acte le 14 janvier 2009, le GIM constatait que les mesures étaient, pour la plupart, en cours selon le calendrier prévu. Il soulignait, en outre, que les travaux de l'organe de mise en œuvre avaient permis de resserrer la coopération et de développer le transfert de connaissances entre partenaires. De leur côté, les partenaires économiques, politiques et sociaux estimaient que les mesures en cours et les travaux de suivi s'inscrivaient dans la droite ligne des objectifs poursuivis.

Un travail de fond est aujourd'hui en cours, que le Conseil fédéral présentera au Parlement en vue du développement de la politique suisse en matière d'intégration (rapport en réponse à la motion Schiesser « L'intégration, une mission essentielle de la société et de l'Etat », 06.3445). Il y sera tenu compte des conclusions du présent rapport du GIM.

## B. Points forts et organisation de mise en œuvre

Les mesures présentées dans le rapport 2007 s'articulaient autour de trois grands axes :

- 1) promotion linguistique, formation, marché du travail et sécurité sociale ;
- 2) intégration sociale dans les zones d'habitation;
- 3) autres mesures contribuant à améliorer les conditions générales d'intégration.

Ces mesures s'adressent, en premier lieu, aux jeunes étrangers séjournant durablement en Suisse, qui en constituent le premier groupe cible.

Techniquement, trois organes se répartissent le suivi des travaux de mise en œuvre :

- 1) Le groupe de travail interdépartemental AGBA<sup>1</sup>, institué en 2000 par le Département fédéral de l'économie (DFE) et le DFJP et présidé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), pour le suivi opérationnel des mesures en matière de travail, de formation et de sécurité sociale. Outre sa mission de suivi, qu'il exerce conformément au mandat du Conseil fédéral du 22 août 2007, ce groupe de travail a engagé des échanges sur des projets et des stratégies qui relèvent de la politique d'intégration.
- 2) Le comité de pilotage Projets urbains (Copil PU)<sup>2</sup>, présidé par l'Office fédéral du développement territorial (ARE), pour le suivi stratégique et opérationnel du programme « Projets urbains – Intégration sociale dans des zones d'habitation ». Le Copil PU s'est régulièrement réuni au cours de l'exercice sous revue, pour définir les critères (de fond et de forme) de réalisation des projets, sélectionner les projets et en assurer un suivi et une évaluation coordonnés. Le Copil PU assure également la coordination d'ensemble du programme, le travail de communication autour du programme et se charge de l'organisation, deux fois par an, de plates-formes d'échanges.
- 3) Le comité interdépartemental Intégration<sup>3</sup> (dirigé par l'ODM), pour la coordination et le suivi des « autres mesures » et la rédaction des rapports à l'intention du groupe de pilotage du GIM. Parallèlement à ses travaux de suivi, le comité s'est réuni à plusieurs reprises en 2009 pour étudier les points suivants : les possibilités et les limites d'une évaluation d'impact en matière d'intégration, les interfaces envisageables et la suite des événements en matière de traduction interculturelle et le développement de la politique suisse d'intégration.

---

<sup>1</sup> AGBA: Ausbildung, Beschäftigung, ausländische Arbeitskräfte (emploi, formation, main d'œuvre étrangère). Noyau du GT : Direction du travail du SECO, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT, ODM, Office fédéral des assurances sociales OFAS et Office fédéral des statistiques OFS. Pour permettre le suivi technique, le groupe de travail s'est élargi aux organes d'exécution compétents, à savoir : la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU), la Conférence suisses des offices de la formation professionnelle (CSFP), la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), la Conférence des offices AI (COAI), la Conférence suisse des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration (CDI) et le Service fédéral de lutte contre le racisme (SLR).

<sup>2</sup> Le Copil PU réunit des représentants de l'ARE, de l'Office fédéral du logement (OFL), de l'Office fédéral du sport (OFSP), de la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) et du SLR, intervenant dans la promotion de l'intégration dans le cadre des Projets urbains. L'ARE assure la direction opérationnelle du programme (projets urbains) est en est l'interlocuteur fédéral.

<sup>3</sup> Sont représentés au Comité interdépartemental Intégration : l'ODM, l'ARE, Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'OFFT, l'Office fédéral de la justice (OFJ), l'Office fédéral de la communication (OFCOM), l'Office fédéral de la police (FEDPOL), l'OFSP, l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), l'OFL, le SLR et le SECO. Y sont également représentés en qualité de membres invités permanents : la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), la Conférence suisse des délégués à l'intégration (CDI), la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la CFM (ceci pour coordonner les mesures avec les cantons).

## C. Etat d'avancement des mesures

Le suivi des mesures indique que l'implémentation des mesures est en cours et que le calendrier de mise en œuvre a été respecté pour la plupart des mesures prévues en 2009. Certaines d'entre elles font l'objet d'un bilan détaillé (cf. tableaux, chap. C) ; quatre mesures se sont fondues dans des projets de révision de loi ; deux autres ont été reportées et une mesure a été menée à terme.

Etat d'avancement des diverses mesures :

### 1a) Formation professionnelle, marché du travail et sécurité sociale

- Dans le domaine de la formation, les cinq mesures proposées par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) se sont poursuivies et étoffées. A fin 2009, la plupart des cantons s'étaient ainsi dotés d'un dispositif de « case management » pour accompagner les jeunes en difficultés scolaires et sociales. Particulièrement précieux pour les jeunes migrants, qui peuvent être plus exposés au cumul de déficits, ce dispositif permet de faciliter le passage en formation professionnelle et dans le monde du travail. Dans le cadre des projets d'intégration visés à l'art. 55 f de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPR) ensuite, une journée d'échanges se tiendra, en 2010, en appui au transfert de compétences ; elle permettra, entre autres, de tirer les enseignements de projets pertinents en matière de migration. Le projet de validation des acquis de formation suit, quant à lui, son cours. Enfin, le projet de « Call center Formation professionnelle » a été lancé en phase pilote et depuis le printemps 2009, est à disposition pour répondre aux questions des différents publics concernés par la formation professionnelle.
- Dans le domaine du marché du travail, un train de mesures a été déployé avec succès dans le service public de l'emploi. L'assurance-chômage est aujourd'hui bien outillée pour conseiller et orienter les demandeurs d'emploi qui s'annoncent auprès des ORP. Un sondage<sup>4</sup> montre aussi que des mesures sont en cours dans deux tiers des cantons pour développer les compétences spécifiques des conseillers en personnel en matière de migration. Les ORP ont ainsi acquis de solides compétences dans le suivi des demandeurs d'emploi étrangers. C'est pourquoi le SECO regroupera, en 2010, en une seule les différentes mesures proposées dans ce domaine<sup>5</sup>. Les autres mesures prévues<sup>6</sup> suivent leur cours et seront maintenues en 2010. A souligner le bilan positif des mesures d'encouragement à l'acquisition de compétences professionnelles de base et à l'apprentissage linguistique (mesures destinées aux demandeurs d'emploi). Par ailleurs, une version actualisée du guide d'encouragement à la formation linguistique à visée professionnelle para-

---

<sup>4</sup> Association des offices suisses du travail (AOST) 2008. Sondage mené auprès des responsables cantonaux de la formation sur le thème « Communication interculturelle et formation continue. »

<sup>5</sup> M2 : Optimisation de la communication entre conseillers en personnel et demandeurs d'emploi étrangers. Recommandations du SECO ; M3 : Formation initiale et continue des conseillers en personnel aux questions interculturelles ; M4 : Recrutement ciblé de conseillers en personnel - spécialistes de la migration ; M5 : Inscription de mesures d'intégration au marché du travail dans les objectifs définis entre conseillers en personnel et demandeurs d'emploi - recommandations du SECO.

<sup>6</sup> M6 : Mise en application du concept d'acquisition de compétences professionnelles de base ; M7 : Promotion linguistique ; M8 : Définition des tâches et amélioration de la coordination au point de passage entre scolarité obligatoire et formation professionnelle ; M9 : Réalisation et optimisation de MMT aux points d'entrée sur le marché primaire du travail ; M10 : Amélioration de l'accès des demandeurs d'emploi étrangers aux allocations d'initiation au travail.

îtra (pour l'allemand et pour le français) en hiver 2009. Enfin, dans la lutte contre les discriminations en milieu professionnel, le SECO et le Service de lutte contre le racisme (SLR) unissent leurs efforts dans la réalisation d'une étude intitulée « Vivre ensemble en Suisse » et la conception d'une « boîte à outils anti-discrimination » dans la recherche d'un emploi ».

- Dans le domaine de la sécurité sociale (secteur invalidité), trois études lancées dans le cadre du programme de recherche AI de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) se sont intéressées à des aspects spécifiques de l'intégration. Les premiers résultats sont attendus pour fin 2009. Le programme de formation de l'AI a, lui aussi, été complété par des modules consacrés aux questions de la migration et de l'intégration, modules qui ont rencontré un vif intérêt.

### 1b) Promotion linguistique et autres mesures d'interfaces

Après un démarrage tardif en 2008, le projet de définition d'un concept cadre de promotion linguistique est aujourd'hui en bonne voie. Un « Curriculum-cadre pour les offres de cours destinés aux migrants » et un « Concept pour l'évaluation et la vérification des compétences linguistiques » ont ainsi été présentés en 2009, documents sur lesquels s'appuiera l'appel d'offres, qui sera lancé avant la fin 2009, pour la conception d'instruments de promotion linguistique. Les projets démarreront en 2010. Dans ce domaine, la coopération accrue des différents acteurs concernés a permis d'avancer dans le sens des objectifs fixés. Comme évoqué dans le rapport 2008, la mesure prévue dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII) a été reportée à 2010. Celle relative à la formation de spécialistes de la migration suit son cours, la formation ayant été reconduite avec succès en 2009. Quant à l'intégration professionnelle des personnes admises à titre provisoire, le SECO et l'ODM s'emploient à mieux informer les autorités, les employeurs et les employés sur l'enjeu.

### 2) Intégration sociale dans les zones d'habitation (Projets urbains)

Le programme interdépartemental Projets urbains propose, avec l'appui des cantons concernés, d'accompagner pendant quatre ans le lancement de projets de développement de quartiers qui connaissent des difficultés particulières, dans des villes de petite et moyenne taille et des communes d'agglomération. Trois projets de développement global (projets pilotes) ont été sélectionnés en 2009, et huit projets en cours ont fait l'objet d'un soutien ciblé (projets partenaires). Les acteurs du programme se réunissent deux fois l'an autour d'une plate-forme commune. Ces rencontres favorisent le transfert de savoir-faire et sont, à ce titre, très appréciées des porteurs de projet.

Outre le lancement de processus et d'activités à l'échelle des communes, ce programme a permis d'ouvrir la voie, au niveau fédéral, à de nouvelles formes de coopération interdépartementale. La définition d'une vision commune, qui transcende les logiques particulières, s'est révélée bénéfique pour tous. Il s'agit aujourd'hui de faire perdurer, à travers le programme et les projets, les engagements pris et la nouvelle dynamique impulsée.

### 3) Amélioration des conditions générales d'intégration (autres mesures)

Les 23 mesures étudiées pour améliorer les conditions générales d'intégration (onze offices concernés) suivent leurs cours. Dans le volet sécurité publique, quatre mesures se sont fon-

dues dans des projets de révision de loi<sup>7</sup>. Une mesure a été suspendue en attendant l'issue de processus politiques<sup>8</sup>. A noter aussi la mise en route, respectivement le développement de deux mesures grâce au supplément de crédit accordé par le Conseil fédéral le 22 août 2007, à savoir : la définition par l'Office fédéral de la statistique (OFS) d'un ensemble d'indicateurs pour mesurer le degré d'intégration des personnes issues de l'immigration et le développement par l'Office fédéral du sport (OFSP) du Centre de compétences Intégration par le sport. Une mesure, enfin, a été menée à terme<sup>9</sup>, les autres étant en cours d'application<sup>10</sup>.

Rappelons que le supplément de crédit de 2,6 millions de francs consenti par le Conseil fédéral, le 22 août 2007, pour la réalisation de nouvelles mesures a été inscrit au plan financier 2009-2011 de la législature auprès des offices concernés<sup>11</sup>. La mise en place des mesures n'aura dès lors pas d'incidences financières ou personnelles supplémentaires en 2009.

## D. Impact

Comme le constatait déjà le rapport 2008, il est difficile, voire impossible parfois d'évaluer a priori l'impact des mesures proposées et, à plus forte raison, le succès du catalogue en termes d'intégration de la population étrangère<sup>12</sup>.

L'analyse le montre, le calcul du rapport coût/utilité n'est possible que pour une partie des mesures, et il est difficile de quantifier l'impact de certaines d'entre elles, dont les effets se feront sentir à long terme et seront largement fonction d'évolutions conjoncturelles, sociales ou politiques.

S'il reste ainsi difficile, en 2009, d'apprécier l'efficacité globale du catalogue, on dispose néanmoins, pour certaines mesures, de résultats détaillés et de premières conclusions étayées par des évaluations scientifiques.

---

<sup>7</sup> OFJ M1 Accélération de la procédure pénale concernant les mineurs : révision de la procédure pénale applicable aux mineurs (FF 2009 1705) ; ODM M6 Pratique cohérente des cantons en matière de renvoi des étrangers délinquants : modification de la loi fédérale sur les étrangers, à titre de contre-projet indirect à l'« initiative sur le renvoi » ; ODM 7/8 : Amélioration de l'examen par les cantons et les communes des conditions d'octroi de la naturalisation/Amélioration de l'échange des données entre les autorités de naturalisation et les autres autorités concernées par les questions d'intégration : révision de la loi sur la nationalité

<sup>8</sup> ARE M1 : Ebauche de propositions pour la mise en œuvre de la politique d'intégration et de promotion de l'intégration à l'échelon des agglomérations, par ex. dans le cadre d'un programme d'agglomération

<sup>9</sup> ODM M4 : Information sur les résultats des projets pilotes réalisés en collaboration avec des associations professionnelles et sectorielles

<sup>10</sup> OFSP M1 : Stratégie Migration et santé ; OFCOM M1 : Plan d'action e-Inclusion ; Fedpol M1 : Etablissement, à l'échelle de la Suisse, d'un état des lieux de la récidive chez les mineurs ; ODM M1/2/3/5 : Mise en œuvre des points forts 2008-2011, Versement de forfaits d'intégration aux cantons / Promotion de l'intégration de réfugiés souffrant de traumatismes / Recommandations sur le champ d'application et la teneur des conventions ; OFJ M2 : Démarches dans le domaine de l'aide stationnaire à la jeunesse et de la privation de liberté à l'encontre des jeunes ; OFS M2/3 : Révision de la Statistique policière de la criminalité / Développement de la statistique de l'aide sociale ; OFAS M3/4 : Promotion de projets d'intégration dans le cadre de l'aide aux aînés / Formation et sensibilisation des animateurs de jeunesse à la question de l'intégration ; OFL M1 : Formulation de recommandations sur le thème de l'intégration et du logement à l'usage des urbanistes, etc. ; SLR 1/2 : Mise en place d'un monitoring de la xénophobie, du racisme, de l'antisémitisme, de l'extrémisme de droite et de la violence / Publication des résultats du PNR 40+ « Extrémisme de droite – causes et contre-mesures ».

<sup>11</sup> OFSPO, ODM et OFS

<sup>12</sup> Pour plus de précisions, se reporter au chap. 6 du rapport 2007.

A l'analyse des données et des évaluations disponibles, il apparaît que l'impact attendu des mesures a, le plus souvent, été atteint :

- Dans le cadre, par exemple, des projets destinés aux réfugiés et aux admis provisoires victimes de traumatismes (projets soutenus financièrement par l'ODM), on a constaté en 2009 un recours accru aux thérapies proposées et une meilleure coordination des services ambulatoires.
- S'agissant des mesures de l'OFAS, l'engagement à sensibiliser les animateurs de jeunesse à la question de l'intégration (M4 OFAS) s'est traduit par la révision des accords de prestations (offre et qualité des cours proposés). De même, dans le prolongement d'un colloque organisé sous l'égide de l'OFAS sur le thème de l'intégration des jeunes touchés par la migration, le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ) envisage la création d'un « Domaine interculturel ».
- Quant au programme Projets urbains, il sera suivi par une équipe d'évaluateurs externes tout au long de la phase pilote (2008-2012), à l'issue de laquelle un bilan sera dressé des prestations fournies, de l'impact observé et de l'utilité des projets et du programme. Les premiers constats montrent que les modalités de coopération et de partenariat entre les acteurs clés se précisent au niveau des communes et que les habitants sont informés de la teneur des projets prévus – projets qui rencontrent un accueil largement favorable. Sur le terrain, de premiers projets et démarches sont engagés pour améliorer la qualité de vie et encourager l'intégration sociale. Un rapport intermédiaire plus complet et détaillé suivra au printemps 2010.

Pour nombre de mesures, on ne disposera pas d'évaluations concluantes quant à leur utilité et à leur impact avant 2010. Des données plus complètes sont par ex. attendues sur la mise en place de la stratégie Migration et santé (OFSP), du Centre de compétences Intégration par le sport (CIS - OFSPO) et des projets soutenus dans le cadre du crédit de l'OFFT. Même constat pour le programme des points forts 2008-2011 de l'ODM (Langues et formation/Centres de compétences), le programme de recherche AI de l'OFAS, pour les mesures prises en faveur des réfugiés et des admis provisoires victimes de traumatismes (ODM) et dans le contexte de l'aide aux aînés, ou encore, en matière de formation d'animateurs de jeunesse (OFAS).

Dans certains cas, il faudra s'en tenir à des estimations. Il sera, par ex., difficile d'évaluer l'impact quantitatif direct des mesures de sensibilisation des employeurs (M1 SECO), de celles relevant de la sécurité publique (OFJ, ODM et FEDPOL) ou encore des mesures de formation et de sensibilisation aux compétences interculturelles (OFAS) – autant de mesures dont les effets seront largement fonction d'évolutions conjoncturelles, sociales et politiques.

Le développement et l'impact observé des différentes mesures convergent, dans l'ensemble, pour montrer que celles-ci contribuent à répondre à l'objectif fixé par la LEtr – à savoir l'encouragement de l'intégration par une approche pluridisciplinaire, qui implique l'ensemble des structures ordinaires de la société. Pour les raisons précitées, il n'est toutefois pas possible de se prononcer définitivement sur l'impact global du catalogue.

## **E. Récapitulatif du GIM**

Les évolutions et les résultats présentés dans le rapport 2009 montrent que la question de l'intégration est largement prise en compte dans la mise en œuvre du catalogue. Les offices

et les comités d'experts s'efforcent de mettre durablement en adéquation les mesures prises aux besoins des groupes de migrants ciblés, mais aussi d'associer à leurs démarches leurs partenaires dans les cantons et la société. En cela, le catalogue mis en place contribue à ancrer la question de l'intégration dans les structures ordinaires et à sensibiliser les différents partenaires concernés. Il en va de même des échanges qui ont réuni, en 2009, les comités d'experts autour de questions pluridisciplinaires liées à l'intégration.

La mise en œuvre du catalogue consistait, avant tout, à donner une orientation plus marquée à des projets et mandats politiques existants, ou à mieux en préciser les points forts. Du fait de la dispersion des responsabilités, un travail constant de persuasion, de sensibilisation et d'information est nécessaire pour faire entendre et partager l'enjeu de l'intégration dans tous les milieux socio-politiques. C'est un processus où l'on avance à petits pas. Le défi sera, désormais, de pérenniser l'expérience et le savoir acquis par les offices et services fédéraux impliqués, en les inscrivant dans leurs cahiers des charges respectifs (par ex., définition de nouvelles mesures, de pôles thématiques sur l'intégration, etc.). C'est le seul moyen d'ancrer fermement l'enjeu de l'intégration dans les structures ordinaires.

Le catalogue de mesures d'intégration adopté par le Conseil fédéral, le 22 août 2007, a donné des impulsions nouvelles au niveau fédéral. Il faut aujourd'hui inscrire le travail pluridisciplinaire accompli dans un cadre contraignant, qui garantisse la continuité des processus. Cette question est précisément à l'étude dans le cadre de l'examen de la motion Schiesser (cf. plus bas). Les enseignements tirés des rapports 2008 et 2009<sup>13</sup> et du rapport 2007 seront intégrés aux travaux.

## F. Perspectives

La politique d'intégration a sensiblement évolué depuis 2007.

A commencer par la donne légale en matière d'intégration, qui a profondément changé depuis l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, d'une nouvelle loi sur les étrangers (LEtr).

Sur le plan ensuite de l'intérêt que suscite la question, puisque plusieurs interventions parlementaires ont été déposées, avant ou parallèlement à l'entrée en vigueur de la LEtr, en rapport avec la politique et le dispositif d'encouragement de l'intégration. Citons, en particulier, la motion Schiesser « L'intégration, une mission essentielle de la société et de l'Etat. ». Déposée le 25 septembre 2006, la motion a été transmise par le Parlement le 11 mars 2008, sous forme de mandat d'examen, avec renvoi à la LEtr et au catalogue de mesures d'intégration de la Confédération. La motion, qui charge le Conseil fédéral d'examiner l'opportunité d'une loi-cadre sur l'intégration, est aujourd'hui en cours d'examen ; un rapport sera présenté au Parlement à l'issue des travaux, au premier trimestre 2010.

D'autres interventions déposées sur le même sujet<sup>14</sup> ont été rejetées, le Conseil fédéral estimant qu'il fallait attendre l'issue de la motion Schiesser.

---

<sup>13</sup> Nécessité d'optimiser le transfert de connaissances, la mise en réseau et la concertation des acteurs concernés, mais aussi d'ancrer la question de l'intégration dans les structures ordinaires des divers domaines de la société.

<sup>14</sup> 06.3765 Motion groupe socialiste « Plan d'action pour l'intégration », transférée le 2 juin 2008 ; 08.3094 Motion UDC « Expulsion des étrangers qui refusent de s'intégrer » ; 08.406 Initiative parlementaire Philipp Müller « Autorisations de séjour à l'année pour les étrangers établis refusant de s'intégrer » ; 08.409 Initiative parlementaire UDC « Perte de la nationalité pour des criminels naturalisés » ; 08.3094 Motion UDC « Expulsion des étrangers qui refusent de s'intégrer » ; 08.3159 Motion Daguet « Bons de formation et crédits-temps pour promouvoir l'inté-

Le rapport sur l'examen de la motion Schiesser sera déterminant pour le maintien et le développement du catalogue de mesures, mais aussi pour les travaux de suivi à venir (comités de coordination, poursuite des mesures). C'est pourquoi le GIM recommande que les travaux de mise en œuvre et de suivi se poursuivent en 2010, parallèlement à ceux de la motion Schiesser. Les délibérations parlementaires sur la motion serviront de référence pour décider de la suite des mesures et de la structure de coordination à retenir.

## G. Annexe : Mesures (tableaux)

### i) Formation, marché du travail et sécurité sociale

#### Mesures de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)

OFFT M 1	<b>Case Management « formation professionnelle »</b> (cf. RMI-AC p. 3)
Objet	<p>Entre 2008 et 2011, instaurer dans les cantons un dispositif permettant d'identifier précocement les jeunes potentiellement en difficulté au point de passage I, de les suivre et de les accompagner, de sorte qu'ils puissent achever un cursus secondaire II.</p> <p>Le case management « formation professionnelle » instauré dans les cantons est soutenu par la Confédération à hauteur d'un montant plafond de 20 millions de francs sur quatre ans, ceci pour la mise en route. Le versement des contributions est lié au respect de quatre grandes échéances ci-dessous. Passé cette période de quatre ans, le financement du dispositif reviendra à l'entière charge des cantons.</p>
Échéances	<p>Échéances passées et à venir à partir de 2007:</p> <p>Echéance 1 : Décision formelle de l'exécutif, attestant de la volonté politique d'une coopération interdépartementale et interinstitutionnelle.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Échéance respectée dans 23 cantons,</li> <li>▪ Dans trois cantons, les conditions politiques d'une coopération interinstitutionnelle en matière de case management « formation professionnelle » ne sont pas réunies (pour l'heure).</li> </ul> <p>Echéance 2 : Définition des responsabilités des différents acteurs ; adoption de stratégies et conclusion d'accords sur une coopération interinstitutionnelle (conventions de collaboration, déroulement et processus de coordination).</p> <p>Mise en œuvre : Selon les indications des cantons, deux tiers d'entre eux ont atteint cet objectif (ou presque). Mais la coopération interinstitutionnelle est parfois laborieuse dans certains cantons.</p> <p>Echéance 3 : Définition et mise en application des critères et des processus d'identification des groupes à risque ; définition des démarches et des modalités de coordination et de coopération entre spécialistes.</p> <p>Échéance respectée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ depuis l'automne 2008 dans neuf cantons,</li> <li>▪ depuis début 2009 dans neuf autres,</li> <li>▪ vraisemblablement à la fin 2009 dans quatre cantons.</li> </ul> <p>Echéance 4 : Introduction par les cantons d'un dispositif de contrôle de l'efficacité.</p> <p>Mise en œuvre : pas de résultats disponibles à ce jour.</p>

Impact à la fin 2009	<p>Le dispositif de « case management formation professionnelle » sera opérationnel d'ici la fin 2009 dans la quasi-totalité des cantons. Il permet aujourd'hui de prendre en charge quelque 1300 jeunes à difficultés multiples. La coopération interinstitutionnelle en est incontestablement le défi majeur.</p> <p>Une étude est en cours à l'OFFT (sur mandat) pour en évaluer la mise en œuvre. Les résultats seront consignés dans un rapport attendu à la fin 2010.</p>
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

<b>OFFT M 2</b>	<b><i>Développement du conseil à l'intention des entreprises formatrices (Call center Formation professionnelle)</i></b> <i>(cf. RMI-AC p. 4)</i>
Objet	<p>Mettre sur pied un service national d'assistance téléphonique (« Call center Formation professionnelle ») pour répondre aux questions et problèmes rencontrés par les entreprises formatrices.</p> <p>Les appels sont pris en charge par un central, qui trie les requêtes en fonction de critères prédéfinis et les transmet à l'interlocuteur de l'office cantonal de formation professionnelle concerné.</p>
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Décembre 2007</u> : Mise en service de la centrale d'appels (sous le numéro vert 0800 44 00 88).</li> <li>- <u>Printemps 2008</u> : Mise en chantier des travaux dans les cantons.</li> <li>- <u>Février 2009</u> : Lancement d'une phase pilote dans le canton de Schwyz.</li> <li>- <u>Mars 2009</u> : Mise en service d'un système permettant la transmission (différenciée) des appels.</li> <li>- <u>Juin 2009</u> : Offre étoffée : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Elargissement (aux apprentis et à leurs parents) du groupe cible, à savoir : l'ensemble des acteurs et publics concernés par la « formation professionnelle initiale. »</li> <li>o Option transmission des appels aux cantons.</li> </ul> </li> </ul> <p>Echéances à venir :</p> <p><u>Décembre 2009</u> : Extension du projet à d'autres cantons.</p>
Impact à fin 2009	Le projet devrait s'étendre à six cantons d'ici à fin 2009.
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

<b>OFFT M 3</b>	<b><i>Pôle thématique « Intégration des jeunes dans la formation professionnelle »</i></b> <i>(cf. RMI-AC p. 5)</i>
Objet	En application de l'art. 55 f de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr), l'objet consiste à subventionner des mesures destinées à « intégrer

	<p>dans la formation professionnelle les jeunes éprouvant des difficultés scolaires, sociales ou linguistiques ». Les 88 projets subventionnés à ce jour sont en cours d'évaluation.</p> <p>Par un transfert ciblé de connaissances à l'interne comme à l'externe (OFFT/partenaires de la formation), il s'agit de valoriser les résultats et les enseignements tirés des projets en cours dans le développement des mesures d'intégration.</p>
Echéances	<p>Échéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Avant octobre 2008</u> : Travaux conceptuels en vue d'un transfert de connaissances.</li> <li>- <u>Fin 2008</u> : Définition d'un plan d'action pour le transfert de connaissances sur l'intégration.</li> </ul> <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>2010</u> : Première « journée pratique » consacrée aux projets d'intégration, à l'intention des partenaires de la formation ; transfert de connaissances prévu pour 2010.</li> </ul>
Impact à fin 2009	<p>Les projets concernant le marketing de places d'apprentissage seront soumis à évaluation (y compris les projets d'intégration). Les résultats seront consignés dans un rapport attendu pour début 2010.</p>
<p><b>→ Mesure en cours d'application</b></p>	

<b>OFFT M 4</b>	<p><b>Validation des acquis de formation</b> <span style="float: right;"><i>(cf. RMI -AC p. 6)</i></span></p>
Objet	<p>En application de la LFPr entrée en vigueur en 2004, permettre la validation par un diplôme fédéral des qualifications acquises en dehors des filières habituelles.</p> <p>Dans cette perspective, l'OFFT et ses partenaires de la formation ont publié un guide national contraignant en matière de validation des acquis dans la formation professionnelle initiale. Cette mesure se concrétisera en deux temps : la mise en place, dans une première phase (2007-2009), de procédures de validation au travers de projets pilotes menés dans les cantons (ces procédures sont déjà très répandues en Suisse romande) ; et un travail de sensibilisation mené, dans une deuxième phase d'envergure nationale (sous l'égide de l'OFFT), auprès des instances cantonales, des associations professionnelles et des syndicats, quant aux possibilités de validation et à l'enjeu de l'intégration.</p>
Echéances	<p>Échéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>2008</u> : Meilleure diffusion de l'information par la création d'un nouveau site Internet (<a href="http://www.validacquis.ch">www.validacquis.ch</a>) ; réunions d'information auprès d'instances cantonales, d'associations professionnelles et d'autres acteurs intéressés ; mise en chantier de nouveaux projets pilotes dans les cantons de BE, de NE, de FR, du TI et de ZH et en Suisse centrale.</li> <li>- <u>2009</u> : Portail d'accueil, d'information et d'orientation mis en place dans la</li> </ul>

	<p>quasi-totalité des cantons ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition d'une stratégie de communication pour la validation des acquis ;</li> <li>- <u>D'ici fin 2009</u> : Mise en consultation nationale du guide.</li> </ul> <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>2010</u> : Fin et évaluation des projets pilotes Introduction de la culture générale dans la procédure de validation des acquis ; adoption du guide au niveau politique (CDIP, SQUF, syndicats de formation professionnelle ; production de supports pour les échanges entre acteurs concernés (coopération, assurance qualité et développement de la qualité).</li> <li>- <u>2011</u> : Intégration de projets pilotes dans des processus validés par l'OFFT ; au besoin, extension des projets à d'autres secteurs.</li> <li>- <u>2012</u> : Introduction finalisée, dans les cantons, de la validation des acquis dans la formation professionnelle initiale.</li> </ul>
Impact à fin 2009	<p>Tous les cantons se sont dotés de structures auxquelles peuvent s'adresser les personnes désireuses de faire valider leurs acquis de formation ; dans ceux où les procédures de validation ne sont pas proposées, la coopération intercantonale facilite le travail d'information, de conseil et de suivi dans la constitution du dossier et l'établissement d'un bilan de compétences.</p> <p>Une fois à terme (fin 2010), les projets pilotes seront soumis à évaluation.</p>
<p>→ <b>Mesure en cours d'application</b></p>	

Mesures du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

<b>SECO M 1</b>	<p><b><i>Sensibilisation des employeurs au problème de l'inégalité de traitement des personnes issues de l'immigration et à l'utilité de la gestion de la diversité</i></b> <i>(cf. RMI -AC p. 8)</i></p>
Objet	<p>Définir, en collaboration avec les associations patronales, des mesures destinées à sensibiliser les employeurs au problème de l'inégalité de traitement des personnes issues de l'immigration et à l'utilité de la gestion de la diversité.</p>
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <p><u>12. 9.2007</u> : Présentation, par le SECO et l'ODM, des mesures d'intégration proposées devant le groupe de travail Politique des étrangers de l'Union suisse des arts et métiers (USAM) ; mise à disposition de médias (publications d'associations professionnelles) pour la diffusion des articles. L'USAM fait part de son intérêt à participer à la réalisation de projets concrets.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Eté 2008</u> : Publication par l'ODM d'un article sur les mesures d'intégration dans le journal des arts et métiers (Gewerbezeitung).</li> <li>- <u>Courant 2008</u> : Ouverture d'un débat sur le sujet avec diverses associations.</li> <li>- <u>Mars 2009</u> : Organisation, par l'Académie suisse pour le développement</li> </ul>

	<p>(SAD) et sous l'égide de l'OFFT et du SECO, de deux tables rondes sur le thème « Travail, jeunesse et migration » (à Zurich et à Bienne les 19 et 26 mars 2009). Ces rencontres ont réuni entrepreneurs et jeunes autour de la question de l'intégration des jeunes issus de la migration sur le marché du travail. La table ronde prévue le 23 avril 2009 à Lausanne a été annulée, faute de sociétés participantes (annulations pour raisons commerciales). Les rencontres ont fait l'objet d'une évaluation en été 2009.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echéances à venir :</li> <li>- <u>Enquête « Vivre ensemble en Suisse » (mandat du SLR au gfs. berne) :</u> Participation financière du SECO aux travaux préparatoires du monitoring 2010-2014.</li> <li>- <u>« Boîte à outils » anti-discrimination dans la recherche d'un emploi :</u> Projet financé par le SLR et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), le SECO s'engageant à mieux faire connaître les outils développés (partenariat social).</li> </ul>
Impact à fin 2009	L'impact des tables rondes organisées est difficilement mesurable. D'une façon générale, la hausse du chômage hypothèque l'effet recherché des projets de sensibilisation.
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

<b>SECO M 2</b>	<b><i>Optimisation de la communication entre conseillers en personnel et demandeurs d'emploi étrangers. Recommandations du SECO.</i></b> <i>(cf. RMI-AC p. 9)</i>
Objet	Sensibiliser le personnel ORP à l'enjeu et, au besoin, optimiser la communication interculturelle (transculturelle) pour faciliter le placement rapide et durable des demandeurs d'emploi étrangers. A cette fin : rédiger une circulaire de recommandations rappelant l'importance d'une communication optimale entre conseillers ORP et demandeurs d'emploi étrangers ; et, inscrire la question au programme de formation initiale et continue des conseillers ORP (via l'AOST).
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>11.7.2007</u> : Délégation, par le SECO, des travaux de mise en œuvre à l'AOST.</li> <li>- <u>Juillet 2008</u> : Sondage réalisé par l'AOST auprès des responsables cantonaux de la formation sur les questions de la communication interculturelle et de la formation continue.</li> <li>- <u>19./20.08.2008</u> : Tenue à Lucerne d'un séminaire ORP consacré à la gestion de la diversité. Mise au point, par des conseillers ORP, de chartes régionales sur la diversité.</li> <li>- <u>14.10.2008</u> : Discussion par la direction de l'AOST des résultats du sondage. Celui-ci montre que, depuis 2007, deux tiers des cantons ont pris des mesures pour développer les compétences interculturelles des conseillers ORP et prévoient d'autres activités dans le même sens en</li> </ul>

	<p>2009. Le comité de formation de l'AOST est chargé de dresser un inventaire – mis en ligne sur son site – des stratégies et mesures prises ou prévues à ce titre par les cantons, mais aussi de compléter le dispositif de formation continue des cantons par de nouveaux modules (cours, séminaires, formations en ligne, etc., achetés ou développés en interne). Le sondage réalisé ne fait pas apparaître la nécessité d'une circulaire de recommandations.</p> <p>- <u>Septembre/octobre 2009</u> :</p> <p>Cours proposés par l'AOST :</p> <p>→ « Faire face aux défis de la diversité culturelle et sociale », cours de deux jours destiné aux conseillers ORP et au personnel des services cantonaux de l'emploi.</p> <p>→ « Von der Kunst, Fremde in die Schweizer Arbeitswelt zu integrieren. Möglichkeiten und Grenzen in meiner/unserer RAV-Beratungsstelle » (Intégration des étrangers sur le marché suisse du travail ; possibilités concrètes et limites) ; cours de deux jours destiné aux responsables ORP et aux cadres des services cantonaux de l'emploi.</p> <p>→ « Marché du travail et intégration », cours d'un jour, destiné aux conseillers en personnel ORP et aux collaborateurs des services spécialisés MMT/LMMT (conçu et dispensé par des spécialistes de l'ODM, en coopération avec l'AOST).</p> <p>Echéances à venir :</p> <p>- <u>2009/2010</u> : Poursuite du mandat de l'AOST</p>
Impact à fin 2009	<p>Il est difficile d'évaluer, à l'aune de mesures ponctuelles, si l'objectif recherché, à savoir une insertion plus rapide et durable des demandeurs d'emploi étrangers sur le marché du travail est atteint. L'objectif des instruments de l'assurance-chômage est la réinsertion rapide et durable de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits. C'est pourquoi l'impact des mesures prises en faveur des étrangers devra s'apprécier sur la base d'une description qualitative des mesures en cours. Les conseillers ORP ne se sont pas inscrits, en 2009, aux cours proposés par l'AOST en matière de compétences interculturelles. Deux raisons au moins l'expliquent : les mesures déjà prises, dans deux tiers des cantons, pour améliorer les interactions entre conseillers et demandeurs d'emploi étrangers, et la forte augmentation du volume de travail dans les ORP, liée à la conjoncture.</p>
<p><b>→ Mesure en cours d'application</b></p>	

<b>SECO M 3</b>	<b>Formation initiale et continue des conseillers en personnel aux questions interculturelles</b> <i>(cf. RMI -AC p. 9)</i>
Objet	Concevoir des modules de formation (initiale et continue) sur mesure pour permettre aux conseillers ORP d'améliorer leurs compétences interculturelles (transculturelles).
Echéances	cf. M 2

Impact à fin 2009	cf. M 2
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

<b>SECO M 4</b>	<b><i>Recrutement ciblé de conseillers en personnel - spécialistes de la migration. Recommandations du SECO</i></b> <i>(cf. RMI-AC p. 10)</i>
Objet	Prendre en compte le bagage linguistique et les compétences interculturelles des candidats dans le recrutement de conseillers en personnel ORP ; sur la base des résultats du sondage, formuler des recommandations à l'usage des services cantonaux.
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Juillet 2008</u> : Sondage mené par l'AOST auprès des responsables cantonaux de la formation sur le thème « communication interculturelle et formation continue ». Le SECO décidera de la suite des opérations après analyse des réponses obtenues pour la mesure M4.</li> <li>- <u>Août 2009</u> : Au vu des résultats du sondage, les compétences interculturelles apparaissent, dans neuf cantons, comme un critère relativement important dans le recrutement de nouveaux conseillers en personnel, alors que son importance est marginale dans treize autres et qu'il n'entre même pas en ligne de compte dans quatre cantons.</li> </ul> <p>Le système de recrutement en place n'a pas été soumis à évaluation dans onze cantons ; onze autres ne formulent que des appréciations positives (ou en sa faveur).</p> <p>Les connaissances linguistiques des conseillers en personnel peuvent être qualifiées de bonnes, puisqu'un conseiller sur deux – en moyenne – est apte à conduire un entretien de conseil et de placement dans une deuxième langue. Au total, on dénombre 20 langues parlées, tous ORP confondus.</p>
Impact à fin 2009	Il est difficile d'évaluer, à l'aune de mesures ponctuelles, si l'objectif recherché, à savoir une insertion plus rapide et durable des demandeurs d'emploi étrangers sur le marché du travail est atteint. L'objectif des instruments de l'assurance-chômage est la réinsertion rapide et durable de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits. C'est pourquoi l'impact des mesures d'intégration en faveur des étrangers devra s'apprécier sur la base d'une description qualitative des mesures en cours.
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

<b>SECO M 5</b>	<b><i>Inscription de mesures d'intégration au marché du travail dans les objectifs définis entre conseillers en personnel et demandeurs d'emploi – recommandations du SECO</i></b> <i>(cf. RIM-AC p.11)</i>
Objet	Dans le cadre de la définition d'objectifs entre conseillers ORP et demandeurs d'emploi, analyser systématiquement l'état d'intégration des intéressés et définir, au besoin, des mesures susceptibles d'améliorer leurs perspectives de placement.  A cette fin, le SECO examine l'opportunité de formuler des recommandations à l'usage de l'AOST et des ORP.
Echéances	Echéances passées : - <u>Janvier 2008</u> : Premier relevé SIPAC (système informatique de paiements de l'assurance-chômage) pour la période de janvier 2006 à octobre 2007, indiquant, par canton et pour les résidents nationaux/étrangers, le nombre moyen de jours écoulés entre l'ouverture du délai cadre AC et l'inscription à une mesure de marché du travail (MMT). - <u>Août 2009</u> : Deuxième et troisième relevés SIPAC, pour les périodes de janvier 2007 à octobre 2008 et janvier 2008 à mars 2009, indiquant, par canton et pour les résidents nationaux/étrangers, le nombre moyen de jours écoulés entre l'ouverture du délai cadre AC et l'inscription à une mesure de marché du travail (MMT).
Impact à fin 2009	Le premier relevé 2008 ne fait pas apparaître d'écart entre résidents nationaux et étrangers dans le nombre de jours écoulés avant la participation à une MMT, soit 100 jours en moyenne.  Les évaluations subséquentes confirment ce résultat, à savoir que 100 jours en moyenne s'écoulent avant l'inscription à une MMT, résidents suisses et étrangers confondus.
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

<b>SECO M 6</b>	<b><i>Actualisation et application du concept d'acquisition de compétences professionnelles de base</i></b> <i>(cf. RIM-AM p. 11)</i>
Objet	Définir un cadre conceptuel d'acquisition de compétences en numératie – mandat confié par le SECO à la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA).  La numératie est aujourd'hui une condition sine qua non à l'exercice de nombreuses activités professionnelles. Le cadre conceptuel se fondera sur un référentiel (semblable au Cadre européen commun de référence pour les langues) qui permette de situer le niveau de compétences des intéressés et de les diriger vers un cours approprié. Cette mesure s'adresse aux adultes peu qualifiés (en formation ou en programme d'occupation) et aux jeunes (en semestre de motivation).

Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Printemps 2008</u> : Remise du mandat de définition d'un cadre conceptuel</li> <li>- <u>Fin 2008</u> : Définition du cadre conceptuel en étroite coopération avec le service de l'emploi du canton de Vaud et l'office de l'économie du canton d'Argovie</li> <li>- <u>Mai 2009</u> : Présentation officielle du cadre conceptuel (dans une version allemande).</li> <li>- <u>Eté/automne 2009</u> : Mise au point d'une version française. Les deux textes sont repris sur divers sites Internet (cf. <a href="http://www.alice.ch/Grundbildung">www.alice.ch/Grundbildung</a>).</li> <li>- <u>Suite des démarches 2009</u> : Validation de la version française et diffusion du cadre conceptuel.</li> </ul> <p>Échéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>2010</u> : Au besoin, mise au point, en coopération avec le centre de coordination SEMO, de modules de formation continue en mathématiques pour les jeunes en difficultés scolaires.</li> </ul>
Impact à fin 2009	<p>Le cadre conceptuel a été publié mi-2009, à l'issue de la phase pilote. Une version française sera disponible d'ici à fin 2009. La FSEA et le SECO diffuseront le document à un plus large public à travers différents médias.</p> <p>De nouveaux modules de formation continue, destinés aux institutions œuvrant à la formation de publics faiblement qualifiés, sont en préparation pour 2010.</p>
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

<b>SECO M 7</b>	<p><b><i>Optimisation de la stratégie de promotion de l'allemand professionnel et introduction d'une stratégie du même type pour le français en Suisse romande et pour l'italien au Tessin</i></b></p> <p style="text-align: right;"><i>(cf. RMI-AC p.12)</i></p>
Objet	<p>Actualiser la stratégie de promotion de l'allemand professionnel qui, depuis 2007, sert de cadre de référence aux cours d'allemand proposés aux demandeurs d'emploi allophones peu qualifiés dans les cantons alémaniques ; mettre au point une stratégie du même type dans les cantons francophones et au Tessin.</p> <p>Les travaux sont suivis par le SECO.</p>

Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Courant 2008</u> : Travaux conceptuels</li> <li>- <u>Hiver 2009</u> : Parution du guide actualisé sous les titres « Deutsch für den Arbeitsmarkt » et « Du français pour travailler ».</li> <li>- Dans les cantons de ZH, de BE, de LU et d'AG, alignement sur ce guide des cours d'allemand proposés dans le cadre de l'AC.</li> <li>- Mesures prises par BS pour mettre en application le guide.</li> </ul> <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Courant 2010</u> : Introduction du guide dans les cantons de langue française et italienne qui le souhaitent. La rédaction d'un guide en italien est <u>en négociation</u> avec l'Ufficio del lavoro du canton du Tessin.</li> <li>- <u>Fin 2009</u> : Finalisation du projet d'évaluation des niveaux de langue requis sur le marché du travail.</li> </ul>
Impact à fin 2009	<p>Plusieurs services cantonaux de l'emploi ont aligné leur politique de promotion linguistique sur le guide publié. L'avancement des travaux est très variable d'un canton à l'autre.</p> <p>Poussant la démarche plus loin, les services cantonaux de l'emploi se sont attelés à développer la stratégie. Un autre guide paraîtra en 2010, pour mesurer l'impact des politiques de promotion linguistique sur l'intégration professionnelle. Les cantons romands qui le souhaitent sont soutenus dans l'implémentation de leur stratégie de promotion linguistique.</p>
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

<b>SECO M 8</b>	<p><b><i>Définition des tâches et amélioration de la coordination au point de passage entre scolarité obligatoire et formation professionnelle (transition I)</i></b> <i>(cf. RMI-AC p.13)</i></p>
Objet	<p>Réexaminer et mettre en adéquation les solutions proposées aux jeunes au point de passage I (semestre de motivation) ; engager des discussions au sein du groupe de travail du SECO, au terme desquelles un rapport sera établi à l'intention de la commission de surveillance de l'AC.</p>
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>3.5.2007</u> : Réunion à l'issue de laquelle les acteurs concernés (OFFT, SECO, cantons, milieux de la recherche) sont convenus de la suppression, à terme, du semestre de motivation au profit d'un dispositif de case management « formation professionnelle » (cf. M1 OFFT). La mise en place du dispositif est conjointement suivie par l'OFFT et le SECO, qui s'assurent que le semestre de motivation ne reste effectivement qu'une solution subsidiaire lorsqu'un cursus de formation professionnelle est proposé.</li> <li>- <u>15.11.2007</u> : Proposition discutée au sein du groupe de suivi SECO/OFFT</li> </ul>

	<p>d'établir un rapport pour faire le point de la situation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Décembre 2008</u> : Suivi des budgets 2009 par le SECO ; impossibilité d'une discussion approfondie avec l'OFFT, du fait de la présentation tardive du budget 2009 et de la dégradation rapide de la conjoncture.</li> </ul> <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi régulier par le SECO (au moins une fois l'an) de la question du semestre de motivation ; l'OFFT y est associé si nécessaire. D'autres échéances ne sont pas prévues.</li> </ul>
Impact à fin 2009	<p>Les cantons ont légèrement revu à la baisse, en 2009, le montant budgété au titre du semestre de motivation. Il est trop tôt pour quantifier l'impact réel de la mesure, qui dépend de nombreux facteurs (mise en place du case management formation professionnelle, coopération intercantonale dans le cadre du semestre de motivation, évolution de la conjoncture économique, situation sur le marché des places d'apprentissage, etc.)</p> <p>La question continuera d'être suivie de près (état, budget, perspectives) ; des discussions se tiendront, au besoin, au sein du groupe de suivi SECO/OFFT.</p>
<p>→ <b>Mesure en cours d'application</b></p>	

<b>SECO M 9</b>	<p><b><i>Encouragement, en coopération avec les services cantonaux de l'emploi et l'Association des organisateurs de mesures du marché du travail en Suisse (AOMAS), de la réalisation et de l'optimisation de MMT aux points d'entrée sur le marché primaire du travail</i></b> <i>(cf. RMI-AC p.14)</i></p>
Objet	<p>Dans une démarche concertée entre l'AOMAS, les offices cantonaux du travail et le SECO, identifier les instruments susceptibles de renforcer la coopération entre organisateurs de MMT et le tissu économique privé, compte tenu également de l'enjeu de l'intégration ; informer, en parallèle, les organisateurs de MMT des projets de coopération réussis par d'autres.</p>
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>1.9. 2008</u> : Tenue d'une conférence réunissant des organisateurs de MMT, des représentants du secteur privé, des autorités cantonales du marché du travail et d'autres acteurs intéressés (associations des arts et métiers par ex.).</li> <li>- Participation du SECO à la définition de l'ordre du jour ; l'AOST a également été consultée et invitée à faire part de ses idées et suggestions.</li> <li>- <u>Octobre 2008</u> : Mise en ligne des conclusions de la conférence sur le site de l'AOMAS (<a href="http://www.svoam.ch">www.svoam.ch</a>).</li> </ul> <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Courant 2009</u> : Relevé par l'AOMAS de bonnes pratiques en vue de la création d'une plate-forme d'échanges, qui pourrait par ex., être hébergée sur son site. Il serait par ailleurs utile d'identifier ou créer une institution qui se charge de mettre en réseau organisateurs de MMT et entrepreneurs privés. Celle-ci devra être à but non lucratif, de sorte à ne pas éluder</li> </ul>

	l'objectif des mesures d'intégration au profit d'intérêts économiques. L'AOMAS planche sur le sujet et étudie les modalités de création et de fonctionnement d'un tel réseau. Les organisateurs membres pourront également être consultés.
Impact à fin 2009	Le SECO observe, documente et soutient les efforts déployés pour élargir les projets de coopération entre organisateurs de MMT et secteur privé qui se sont révélés concluants.
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

<b>SECO M 10</b>	<b><i>Amélioration de l'accès des demandeurs d'emploi étrangers aux allocations d'initiation au travail (AIT)</i></b> <i>(cf. RMI-AC p.15)</i>
Objet	Au travers d'un partage d'expériences entre le SECO et des représentants d'autorités cantonales du marché du travail, mettre en évidence les facteurs qui expliquent pourquoi le taux d'accès des demandeurs d'emploi étrangers aux AIT est inférieur à la moyenne. Dans un deuxième temps, engager un débat sur les mesures d'AIT susceptibles de soutenir les intéressés dans leur recherche d'employeurs potentiels. Le SECO accompagnera la mise en œuvre de ces mesures.
Echéances	Echéances passées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>6.11.2007</u> : Tenue à Fribourg d'une réunion avec les représentants des autorités cantonales sur le thème de l'accès des demandeurs d'emploi étrangers ou plus âgés aux AIT.</li> <li>- Evaluation des résultats de la réunion ; les représentants des cantons y ont étudié les possibilités de faciliter l'accès des groupes concernés à l'instrument des AIT (dans le cadre des MMT). La réflexion a notamment porté sur les éventuels obstacles rencontrés (financiers, conceptuels, etc.) Les cantons n'ont, en revanche, pas estimé nécessaire de lancer de nouveaux projets pilotes dans ce domaine. La réunion a néanmoins permis de sensibiliser les participants à l'enjeu et, au travers d'échanges, de faire le point sur l'état du problème.</li> <li>- <u>1.1.2009</u> : Entrée en vigueur de l'ordonnance révisée sur le financement des MMT. Depuis cette date, les coûts de mesures spécifiques, telles que les AIT, n'entrent plus dans le plafond de crédit, ce qui permet au besoin d'être plus généreux dans l'attribution des AIT aux demandeurs d'emploi étrangers.</li> <li>- <u>25.10. 2009</u> : Tenue d'une réunion sur le thème : faciliter l'accès aux AIT, notamment pour les demandeurs d'emploi plus âgés (nationaux et étrangers).</li> </ul>
Impact à fin 2009	Les coûts des AIT n'entrent désormais plus dans le plafond du crédit alloué aux offices cantonaux du travail pour les MMT. La réunion de Fribourg a permis de sensibiliser les représentants des autorités cantonales du travail à l'utilité des AIT. La majorité des cantons s'attachent, depuis, à mieux faire connaître cette mesure. On s'attendait ainsi à un recours accru aux AIT avec,

	<p>à la clé, une meilleure insertion des demandeurs d'emploi étrangers sur le premier marché du travail. Reste que l'effet escompté du nouveau régime de crédit et des efforts de promotion des AIT se fait attendre. Selon un sondage récent auprès des cantons, le recours aux AIT ne s'est, en effet, pas sensiblement accru, ce qui s'explique sans doute par la morosité du marché de l'emploi.</p> <p>S'il est prématuré de comparer les statistiques des AIT allouées depuis le 1.1.2009 par rapport aux exercices précédents, il apparaît néanmoins que, pour la période du 1.1.2009 au 30.4.2009, la part des étrangers bénéficiaires d'AIT est passée à 32%, contre un peu moins de 30% sur la même période des exercices précédents. Les développements sont suivis de près dans ce domaine et feront l'objet d'une nouvelle évaluation en fin d'année.</p>
<p><b>→ Mesure en cours d'application</b></p>	

Mesures de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

<b>OFAS M 1</b>	<b><i>Inclusion de la question de l'intégration dans le programme de recherche AI (PR-AI)</i></b> <i>(cf. RMI-AC p. 16)</i>
Objet	Prendre systématiquement en compte les questions de migration et d'intégration dans le programme de recherche AI : celui-ci vise à étudier les mécanismes de l'AI en vue d'améliorer l'insertion professionnelle de personnes souffrant de problèmes de santé.
Echéances	<p>Échéances passées :</p> <p><u>Automne 2008</u> : Lancement de trois projets de recherche sur les facteurs responsables de l'augmentation du risque d'invalidité chez les personnes migrantes suivant leur origine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1. Migrants et migrantes dans l'AI : facteurs expliquant les différences de risque AI,</li> <li>- 2. Mauvaises incitations dans le système des prestations de sécurité sociale liées à des règlements internationaux,</li> <li>- 3. Rôle de la procédure AI dans les écarts de probabilité d'accès à une rente selon l'origine des migrants.</li> </ul> <p><u>Automne/hiver 2009</u> : Présentation des conclusions des trois études avant publication (en décembre 2009)</p> <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>1<sup>er</sup> trimestre 2010</u> : Présentation du rapport de synthèse du PR-AI et de pistes pour la mise en pratique des résultats de la recherche.</li> </ul>
Impact à fin 2009	Une fois connus les résultats des projets de recherche liés à la migration, les efforts porteront sur la mise en œuvre des conclusions, respectivement des recommandations qui s'en dégagent.
<p><b>→ Mesure en cours d'application</b></p>	

<b>OFAS M 2</b>	<b><i>Inclusion de la question de l'intégration dans le programme de formation de l'AI</i></b> <i>(cf. RMI-AC p. 17)</i>
Objet	Dans le cadre du programme de cours du Centre de formation AI, lequel est continuellement adapté aux besoins des collaborateurs des offices AI et de l'OFAS, concevoir un cours spécifiquement destiné à accompagner les participants dans leur travail d'intégration (démarche intégrée).
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation des cours proposés (en continu)</li> <li>- <u>Hiver 2008</u> : Inscription au programme d'un cours intitulé « Migration und Krankheit –eine kulturelle und soziale Herausforderung » (Migration et maladie – un défi culturel, social et personnel), qui s'est tenu pour la première fois à ce sujet.</li> <li>- <u>Janvier-décembre 2009</u> : Tenue, à trois reprises, d'un séminaire intitulé « Begegnung mit Migranten in der IV » (A la rencontre de migrants à l'AI » (séminaire n°615D), lequel a suscité un vif intérêt, et dont le contenu est adapté en continu en fonction des résultats d'évaluations.</li> </ul> <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>En cours</u> : Mise au point de modules complémentaires et optimisation du programme de formation et de formation continue.</li> </ul>
Impact à fin 2009	S'il n'est pas possible de quantifier les effets de ces formations. l'intérêt suscité auprès des collaborateurs des offices AI montre que ce type de séminaires répond à un besoin réel.
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

## ii) Interfaces

<b>Interfaces M1</b>	<b>Concept cadre et coordination dans le domaine de la promotion des langues auprès des étrangers</b> <i>(cf. RMI-AC p. 18)</i>
Objet	<p>Définir, de concert entre acteurs fédéraux et cantonaux concernés, un concept cadre d'encouragement à la formation linguistique. Les points suivants seront abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1.- Généralisation du recours aux normes PEL (portefeuille européen des langues) dans le descriptif des niveaux pour les cours de langue subventionnés par la Confédération (recommandations aux cantons, encouragement de la formation continue sur l'application du PEL.)</li> <li>- 2.- Soutien (ou participation) à la conception d'un PEL pour migrants, assorti d'objectifs d'insertion professionnelle notamment.</li> <li>- 3.- Définition d'un concept-cadre sur les niveaux de langue requis en fonction du statut (autorisations, naturalisation, exigences professionnelles et scolaires, etc.), de même que de procédures de tests et d'évaluation ad hoc.</li> <li>- 4.- Examen des possibilités de donner à ces procédures un caractère contraignant et exploration d'autres voies de mise en œuvre (éducation, sensibilisation).</li> </ul>
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>2007/2008</u> : Etat des lieux, travaux conceptuels</li> <li>- <u>Juillet 2009</u> : Présentation du « curriculum-cadre pour les offres de cours destinés aux migrants » et du « concept pour l'évaluation et la vérification des compétences linguistiques » [Auteurs : Peter Lenz et al., Institut de plurilinguisme de l'Université de Fribourg/HEP Fribourg]</li> <li>- <u>Septembre 2009</u> : Lancement par l'ODM d'un appel à projets pour la conception d'instruments de travail. Il s'agit de projets suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Profile Deutsch</i> pour la Suisse (définition et description des objectifs d'apprentissage et des contenus que doivent aborder les cours proposés aux migrants),</li> <li>• Supports (vidéo) illustrant les objectifs d'apprentissage par des prestations d'apprenants,</li> <li>• Instruments d'appréciation, sous forme d'un guide d'accompagnement (évaluation des aptitudes, suivi, retour d'information, évaluation des progrès accomplis);</li> <li>• Portefeuille linguistique pour migrants.</li> </ul> </li> </ul> <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Janvier 2010</u> : Démarrage des projets mis au concours (conception d'instruments de travail)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Décembre 2011</u> : Présentation des instruments</li> <li>- <u>Janvier 2012</u> : Introduction progressive des instruments par les partenaires cantonaux</li> </ul>
Impact à fin 2009	Familiarisés avec le « curriculum-cadre pour les offres de cours destinés aux migrants », les partenaires cantonaux intègrent progressivement les normes de qualité recommandées en matière de formation linguistique. Une réunion de synthèse s'est tenue, le 19 octobre 2009, au cours de laquelle l'ODM a informé les cantons de l'état d'avancement des travaux.
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

<b>Interfaces M 2</b>	<b><i>Prise en compte de l'enjeu de l'intégration dans le cadre de collaboration interinstitutionnelle existant</i></b> <i>(cf. RMI-AC p. 19)</i>
Objet	Etudier, de concert entre l'ODM et les partenaires de la CII, et avec le concours des instances d'intégration communales et cantonales, les possibilités de resserrer la collaboration interinstitutionnelle en matière d'intégration, sur les plans tant stratégique qu'opérationnel.
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Printemps 2008</u> : Constitution d'un groupe de travail (délégués cantonaux à l'intégration/ODM) chargé d'identifier les éventuelles interfaces et les besoins de coordination.</li> <li>- <u>Eté 2008</u> : Analyse des processus de collaboration interinstitutionnelle dans le cadre de l'évaluation de mesures et de projets ayant vocation à améliorer l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire.</li> </ul> <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Dès la fin 2008</u> : Les travaux de la CTA relatifs au développement de la politique d'intégration et le rapport du Conseil fédéral en réponse à la motion Schiesser seront déterminants pour décider de la suite des événements.</li> </ul>
Impact à fin 2008	Les conclusions des études qui ont accompagné la mise en œuvre des divers projets pilotes et mesures ont été publiées en septembre 2008. (cf. <a href="http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2008/2008-09-18.html">http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2008/2008-09-18.html</a> )
Impact à fin 2009	Il sera décidé de la suite des événements sur la base du rapport Schiesser, début 2010.
<b>→ Mesure reportée à 2010. Il sera décidé de la suite des événements à l'issue des travaux en cours.</b>	

<b>Interfaces M 3</b>	<b><i>Définition de principes communs en matière de formation et de perfectionnement des spécialistes de l'intégration</i></b>  <i>(cf. RMI-AC p. 20)</i>
Objet	Adapter, avec le concours de nouveaux partenaires, le règlement sur la formation de « spécialiste de l'asile et des migrations » (formation sanctionnée par un CFC) aux besoins identifiés en matière d'intégration ; engager une réflexion commune, entre l'ODM et ses partenaires de projet, sur les cours de formation et de perfectionnement qui pourraient être proposés au personnel des ORP, des offices AI et des services sociaux et d'orientation professionnelle, dont les activités couvrent le conseil, le soutien et l'encadrement de personnes issues de la migration.
Echéances	Echéances passées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Fin 2007</u> : Adaptation du règlement de la profession et des directives. Révisés fin 2007, le règlement et les directives ont été avalisés par l'OFFT et l'ODM en février 2008. Les modifications introduites ont été répercutées, en phase pilote, sur l'examen professionnel de spécialiste de la migration (décembre 2007 - mai 2009). Le thème de l'intégration a été inclus dans la formation et les exigences concernant l'expérience des participants dans la migration ont été modifiées.</li> <li>- <u>10.9.2008</u> : Discussion au sein du comité interdépartemental Intégration sur l'offre disponible et les besoins dans ce domaine. Les résultats de cette discussion seront communiqués à la commission d'examen.</li> </ul> Echéances à venir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>2009/2010</u> : Poursuite des cours selon calendrier</li> </ul>
Impact à fin 2009	Les modifications introduites en février 2008 ont été répercutées sur la première session d'examens, qui s'est tenu les 8 et 9 mai 2009.  Sur 31 candidats, 28 ont subi avec succès l'examen pour l'obtention du brevet de « spécialiste de la migration ». La deuxième session de cours (2009-2010), s'est ouverte à un public plus large. Les examens 2010 mettront davantage l'accent sur le thème de l'intégration.
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

<b>Interfaces M 4</b>	<b><i>Intégration professionnelle de personnes admises à titre provisoire : financement des surcoûts liés au placement et à l'assurance-chômage. Mandat assigné au DFE et au DFJP (SECO et ODM)</i></b>  <i>(cf. RMI-AC p. 21)</i>
Objet	Améliorer l'accès des personnes admises à titre provisoire au marché du travail, en application de la loi révisée sur l'asile et de la nouvelle loi sur les étrangers, par lesquelles le Conseil fédéral et le législateur ont adopté des mesures visant à lever les entraves à l'intégration de ce groupe de personnes et, partant, à améliorer durablement leurs perspectives d'intégration.

Echéances	Echéances passées : <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>30.11.2007</u> : Envoi d'une circulaire aux instances cantonales concernées (délégués cantonaux à l'intégration, services de migration et autorités compétentes en matière de marché du travail).</li></ul> Echéances à venir : <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Début 2010</u> : Conception par l'ODM et le SECO d'une brochure d'information conjointe</li></ul>
Impact à fin 2009	Constatant les lacunes de l'information concernant les droits des admis provisoires sur le marché du travail, l'ODM et le SECO se sont mis ensemble pour concevoir une brochure d'information à l'usage des offices cantonaux du travail, des employeurs, des associations patronales, des ORP et des syndicats. Une meilleure information permettra aux acteurs concernés de mettre leur pratique en adéquation avec les bases légales.
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

### iii) Intégration sociale dans les zones d'habitation (programme Projets urbains)

<b>MC 1</b>	<b>Subvention de « Projets urbains » destinés à améliorer les perspectives et à prévenir les déficits d'intégration (projets pilotes « urbains »)</b> <i>(voir RMI-AC, p. 23)</i>
Objet	<p>Améliorer la qualité de vie dans les zones d'habitation et encourager l'intégration sociale dans les quartiers sensibles ; au travers de projets urbains, mettre en place une démarche de développement global et durable pour prévenir les phénomènes de ghettoïsation, accroître le niveau de sécurité des quartiers résidentiels et resserrer la cohésion sociale.</p> <p>Pendant une phase pilote (2008-2011), la Confédération, appuyée par les cantons, soutient la mise en route, dans des villes de petite et moyenne taille, de projets de développement de quartiers qui connaissent des difficultés en termes de cohabitation et de parc immobilier et, plus généralement, une qualité de vie déficitaire.</p>
Echéances	<p>→ <u>Mesures prévues au programme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Projets soutenus :</u>  <u>Projets pilotes</u> (Pratteln, Montreux, Rorschach):            12/2008 : Signature par les villes et la Confédération de conventions de collaboration             Dès 1/2009 : Démarrage des projets urbains, en particulier, définition de l'organisation de projet (groupe de pilotage, groupes de travail), conception des documents de travail, définition des sous-concepts, identification des parties prenantes et des partenaires potentiels, puis information du public et lancement du processus participatif au niveau des quartiers.             4.6.2009 : Coup d'envoi officiel des projets urbains de Pratteln, Rorschach et Montreux, en coopération avec les habitants des quartiers, des personnalités politiques (au niveau cantonal ou communal) et d'autres acteurs clés (associations, représentants administratifs, etc.)   <u>Projets partenaires</u> (Baden, Berthoud, Olten, Renens, Schaffhouse, Spreitenbach, Vevey et Yverdon)             Début 2009 : Réunion coup d'envoi avec les responsables de projets.             2.4.2009 : Signature des conventions entre les villes et la Confédération.</li> <li>• <u>Evaluation du programme « Projets urbains »</u>             Printemps 2009 : Définition des instruments d'évaluation, en coopération avec les projets pilotes et le groupe de pilotage du programme (grilles d'évaluation et d'auto-évaluation, fiche de relevé pour la plate-forme d'échanges).             8/2009 : Envoi des grilles d'évaluation et d'auto-évaluation aux groupes de projets pilotes et partenaires.</li> <li>• <u>Plate-forme d'échanges</u></li> </ul>

	<p>17.3. 2009 : 3<sup>e</sup> partage d'expériences sur le thème : Lancer un processus participatif impliquant les habitants.</p> <p>3. 9. 2009 : 4<sup>e</sup> partage d'expériences sur le thème : Associer les propriétaires et les gestionnaires fonciers au développement de quartier : possibilités d'action, avantages et inconvénients.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Communication</u></li> </ul> <p>11.2008 : Communiqué de presse à l'occasion du lancement officiel du programme Projets urbains.</p> <p>4.2009 : Conception d'une plate-forme Intranet en vue de faciliter l'échange d'informations.</p> <p>A partir de 2009 : Participation à diverses actions en vue de sensibiliser un plus large public à l'enjeu.</p>
<p>Impact à fin 2009</p>	<p>Le 15 octobre 2009, les groupes de projets pilotes et partenaires ont remis leurs rapports annuels. Ceux-ci serviront de référence au premier rapport intermédiaire des évaluateurs externes, qui est attendu pour début 2010 et sera présenté sur la plate-forme d'échanges le 11 mars 2010.</p> <p>A fin 2009, les premiers constats sont les suivants :</p> <p>Les projets urbains ont commencé à se concrétiser en 2009, par le lancement de processus et d'activités clés dans les communes concernées.</p> <p><i>Les modalités de coopération et de partenariat avec les acteurs clés de la vie communale se précisent</i> - Projets pilotes : en 2009, la structure et les processus des projets ont été définis, travaux auxquels ont participé des acteurs influents de la politique, de l'administration, de l'économie et de la vie sociale. Des conseils consultatifs, des comités de pilotage et des groupes de travail se forment et des contacts sont recherchés avec les acteurs clés de la vie de quartier (par ex. écoles, associations, paroisses, etc.) Les responsables de projets font état de réactions très diverses : enthousiasme et engagement d'un côté, mais aussi désintérêt, résistances et réserves.</p> <p><i>Les habitants sont informés de la teneur des projets ; ceux-ci sont favorablement accueillis dans l'ensemble.</i> Des manifestations se sont tenues pour informer les habitants de la teneur des projets et pour les inciter à participer activement au processus de développement de quartier. Ceux-ci ont été nombreux à répondre présents – y compris dans la population étrangère – et à s'engager dans le débat sur les objectifs, les domaines d'intervention, les mesures concrètes et les formes de participation envisageables.</p> <p><i>De premiers pas sont faits pour améliorer la qualité de vie et encourager l'intégration sociale</i> – Dans le cas des projets pilotes, le déploiement de mesures d'urgence concrètes pour améliorer la qualité de vie et encourager l'intégration sociale est inscrit à l'agenda 2010. Dans le cas des projets partenaires, qui ont cours depuis plus longtemps, des mesures du même type sont soit planifiées, soit déjà en application. Citons, par ex., la création d'un</p>

	<p>atelier de jeu avec encadrement préscolaire (en préparation) et d'un point de rencontre de quartier (« Quartiertreff »), la tenue d'une fête culturelle et la mise en place d'actions concrètes de valorisation des espaces extérieurs.</p> <p>Conditions favorables et obstacles rencontrés au démarrage des projets :</p> <p>Dans les facteurs favorables, soulignons l'appui politique de la commune, mais aussi le large soutien administratif (à l'échelon communal et cantonal) dont ont bénéficié certains des projets. Ce soutien les légitimise, leur donne une meilleure visibilité et facilite le développement coordonné de mesures dans divers domaines. Les démarches de coordination s'avèrent, en effet, plus laborieuses dans les projets qui reposent sur une assise moins solide. Il n'est pas établi si le facteur « coordination du projet » (interne ou externe à l'administration) joue un rôle. Les participants s'accordent généralement à souligner que la planification et la concrétisation des projets urbains nécessitent un véritable engagement. L'une des difficultés évoquées tient aux ressources limitées dont disposent les administrations communales.</p> <p>Suite du programme :</p> <p>Dans l'optique de la prochaine phase de réalisation du programme, il faut garder à l'esprit les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La prise en compte trop superficielle des questions du sport et de la lutte contre les discriminations et le racisme dans les différents projets, des questions qu'il faut ancrer plus solidement dans le programme, mais aussi dans les différents projets urbains.</li><li>- L'évolution en dents de scie des processus de développement de quartier- L'expérience montre, en effet, qu'un changement de conditions, notamment politiques, peut bloquer le processus. Il est donc important que la Confédération, dans son rôle d'accompagnateur de projet, continue de suivre de près les projets déployés dans les communes, de façon à pouvoir identifier rapidement les problèmes qui pourraient se poser. C'est le seul moyen d'y apporter, ensemble, une réponse rapide. Il faudra aussi que les communes considèrent davantage la Confédération comme un partenaire et lui fassent rapidement et ouvertement part de leurs préoccupations.</li><li>- <i>La pérennité des projets</i>- Sachant qu'améliorer la qualité de vie et encourager l'intégration sociale sont des objectifs qui nécessitent un soutien à long terme, il faut s'assurer que des dispositions soient prises en temps utile (au niveau des projets participants) pour pérenniser les mesures et les processus initiés au-delà de la phase pilote (fin 2011). Il s'agira notamment de définir les responsabilités, de consolider les structures mises en place et d'en garantir le financement. Il faudra aussi que les responsables fédéraux du programme insistent sur ce critère de pérennité dans le cadre de leurs travaux de suivi.</li><li>- La nécessité de raffermir la coopération entre Confédération, cantons et</li></ul>
--	--

	communes et, plus particulièrement, de mieux associer les cantons au programme et aux échanges.
Effet escompté à fin 2011	<p>Les effets attendus à fin 2011 sont de trois ordres :</p> <p><i>Processus</i> : Stratégie arrêtée et consolidée à l'issue de la phase pilote des projets ; définition d'une ligne commune et d'un cadre de coopération continue, interdisciplinaire et transversale (impliquant tous les groupes de population intéressés).</p> <p><i>Mesures</i> : Premiers effets tangibles et visibles des mesures prises pour améliorer la qualité de vie et encourager l'intégration sociale ; impulsions données dans les domaines suivants : encouragement spécifique de l'intégration, développement urbanistique des quartiers, aménagement de logements attrayants, valorisation des espaces extérieurs, désengorgement du trafic et étoffement de l'offre en matière sociale et d'animation jeunesse.</p> <p><i>Effet de transfert</i> : Importance politique accrue du « développement de quartier » dans l'opinion avec, à la clé, des impulsions au changement dans les communes participantes et, au-delà, dans d'autres villes et quartiers. Un effet de transfert est également attendu des échanges supra-communaux via les plates-formes du programme, de même que des travaux de communication du comité de pilotage et des enseignements tirés de l'évaluation externe.</p>
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

#### iv) Autres mesures

##### Mesures prises par l'Office fédéral des migrations (ODM)

<b>ODM M 1</b>	<b>Points forts 2008-2011 du programme de promotion de l'intégration de la Confédération</b> <i>(voir RMI-AC, p. 26)</i>
Objet	<p>Concrétiser les points forts inscrits au programme du DFJP pour la période 2008-2011, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien de mesures en matière de langue et formation (cf. point fort 1),</li> <li>• Subvention de services cantonaux et communaux spécialisés dans l'intégration (CoSi), (cf. point fort 2),</li> <li>• Soutien de projets pilotes (cf. point fort 3).</li> </ul> <p>La majeure partie des fonds est absorbée par le point fort 1 et versée aux cantons sous forme de subventions principalement. La responsabilité opérationnelle des projets et des mesures d'encouragement n'incombe plus à la Confédération, mais relève du canton concerné. L'ODM se contente de fixer les objectifs dans le cadre de conventions [art. 11ss de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE)].</p> <p>Afin de donner aux cantons le temps de peaufiner leurs programmes, l'année 2008 a été qualifiée de transitoire.</p>
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>15.6.2008</u> : Dépôt par les cantons de leurs projets de programme ; examen des projets par l'ODM et entrée en pourparlers avec les cantons.</li> <li>- <u>31.12.2008</u> : Conclusion de contrats-cadres pour trois ans avec les cantons, qui s'engagent à contribuer au développement de programmes de promotion linguistique.</li> </ul> <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>2009-2011</u> : Développement, avec les cantons, de certains éléments des programmes (analyses des besoins, normes, évaluation, etc.)</li> </ul>
Impact à fin 2009	<p><u>Rapport annuel</u> :</p> <p>Pour davantage de précisions sur les mesures du programme des points forts, se reporter au rapport 2008 : « Encouragement de l'intégration par la Confédération et ses effets dans les cantons », accessible sur le site : <a href="http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2009/2009-10-26.html">http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2009/2009-10-26.html</a></p> <p>Le rapport annuel 2009 est attendu pour l'été 2010.</p> <p><u>Evaluations externes, par point fort</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centres de compétence Intégration (point fort 2A) : premier rapport intermédiaire en novembre 2009 ; rapport final à mi-2010</li> <li>- L'évaluation du point fort 2A (Centre de Compétences intégration CCI)</li> </ul>

	<p>est en phase d'achèvement. Depuis 2008, divers travaux relatifs à la collecte d'informations ont été menés. A cet effet, différents processus de réalisation ont eu lieu dans six CCI et des interviews ont été réalisées avec le groupe cible de ces CCI. A l'aide de ces informations, les limites et les opportunités de ces CCI ont été abordé dans le domaine de la promotion de l'intégration. Il a été également débattu les aspects structurels, organisationnels et stratégiques liés au pilotage et à l'apport de prestations de ces CCI. Le rapport final est en préparation et sa finalisation est prévue pour mars 2010.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Langue et formation : évaluation (point fort 1) : premier rapport intermédiaire décembre 2009 ; rapport final en 2012.</li> </ul>
--	---

**→ Mesure en cours d'application**

<b>ODM M 2</b>	<b><i>Versement aux cantons de forfaits d'intégration destinés à favoriser l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire</i></b> <i>(voir RMI-AC, p. 27)</i>
Objet	Encourager l'intégration des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire par l'octroi aux cantons d'une subvention fédérale - forfait d'intégration individuel, versé depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2008. Quelque 31 millions de francs ont été versés aux cantons à ce titre en 2008. Conformément à l'OIE, ce forfait doit servir à faciliter l'insertion professionnelle et l'acquisition d'une langue nationale. Les cantons sont tenus de rédiger un rapport circonstancié sur l'utilisation faite des contributions. Celui-ci est évalué sur la base d'un rapport de suivi (reporting) institué par l'ODM.
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Janvier 2009</u> : Publication du plan d'établissement des rapports et des instruments y relatifs.</li> <li>- <u>Fin mars 2009</u> : Présentation par les cantons de leurs rapports (sur l'utilisation faite du forfait d'intégration).</li> <li>- <u>Octobre 2009</u> : Publication des résultats du suivi dans le cadre du « Rapport annuel 2008 – Encouragement de l'intégration par la Confédération et ses effets dans les cantons ».</li> <li>- <u>Hiver 2009</u> : Adaptation des instruments de suivi.</li> <li>- <u>Décembre 2009</u> : Organisation d'un atelier de travail réunissant des représentants cantonaux (CDI, Conférence des coordinateurs asile - CASI, pour revenir sur les résultats du suivi, avec la participation des conférences de directeurs (CDAS, CdC, CCDJP).</li> </ul>
Impact à fin 2009	Les rapports présentés ont fait l'objet d'une évaluation, dont il ressort notamment que le développement et l'adaptation des projets et des processus demandent du temps. On observe aussi des divergences considérables d'un canton à l'autre en matière de responsabilités, de stratégies et de mesures financées sur le forfait. L'essentiel des ressources a été affecté à des cours de langue et d'alphabétisation, à des prestations de conseil et à des programmes

	<p>de formation, des programmes d'occupation et des programmes qualifiants (cf. rapport annuel 2008 : <a href="http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2009/2009-10-26.html">http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2009/2009-10-26.html</a>).</p> <p>Pour être efficaces, les mesures d'intégration doivent s'inscrire dans la durée ; c'est pourquoi les subventions versées aux cantons sur un exercice ne sont pas nécessairement épuisées la même année, comme le montrent les comptes 2008. Si l'on se réfère aux projets des cantons, les montants versés en 2008 seront reportés en partie sur les exercices suivants. Pour s'assurer que les forfaits d'intégration seront affectés intégralement et exclusivement à la destination prévue et selon les critères de qualité voulus, cette mesure est suivie de près par l'ODM, en coopération des représentants cantonaux.</p>
<p>→ Mesure en cours d'application</p>	

<b>ODM M 3</b>	<p><b><i>Promotion de l'intégration de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire relevant de la LAsi qui souffrent de traumatismes (troubles psychologiques)</i></b> <i>(voir RMI-AC, p. 28)</i></p>
Objet	<p>Soutenir des projets choisis, visant à encourager l'intégration sociale et professionnelle de réfugiés et d'admis provisoires qui relèvent de la LAsi et qui sont victimes de traumatismes, ou à étoffer les prestations qui leur sont spécifiquement destinées dans les domaines médico-thérapeutique ou du conseil ; conclure, à ce titre, des contrats de prestations avec les services ambulatoires pour victimes de la torture et de la guerre de la Croix-Rouge suisse (CRS).</p>
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>1.1.2008</u> : Signature de contrats de prestations d'une durée de trois ans avec la CRS concernant les offres de thérapie et la coordination des quatre services ambulatoires pour victimes de la torture et de la guerre.</li> <li>- <u>Automne 2008</u> : Mise au concours de projets pilotes ayant vocation à faciliter l'intégration professionnelle de réfugiés et d'admis provisoires victimes de traumatismes et qui relèvent de la LAsi (projets modèles qui pourront obtenir un soutien financier).</li> <li>- <u>Janvier 2009</u> : Financement et lancement de quatre projets pilotes.</li> <li>- <u>Fin 2009</u> : Réunion d'échanges et rédaction d'un premier rapport intermédiaire sur les projets modèles d'« Intégration professionnelle de victimes de traumatismes ».</li> </ul> <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Fin 2010</u> : Fin des projets pilotes. Le rapport final et un atelier d'échange d'expériences suivront début 2011.</li> </ul>
Impact à fin 2009	<p><u>Contrats de prestations CRS</u> :</p> <p>Le deuxième rapport d'activité du Service ambulatoire du CRS fait état d'une hausse constante du nombre de patients et de consultations – ce qui indique que le public cible a connaissance des thérapies proposées et y fait appel.</p>

	<p>La coordination des quatre services ambulatoires s'est également resserrée et améliorée. Diverses actions ont été menées dans ce sens, par ex. le lancement d'un site Internet <a href="http://www.torturevictims.ch">www.torturevictims.ch</a> et l'organisation d'un atelier d'experts dans le cadre de la journée des droits de l'homme (le 10.12.2009).</p> <p><u>Projets modèles :</u></p> <p>Le 19.11. 2009, les acteurs clés des quatre projets pilotes se sont réunis pour un premier partage d'expériences. Un rapport intermédiaire est attendu pour fin 2009.</p> <p>Un rapport assorti de recommandations et d'une évaluation d'impact des projets pilotes sera présenté à fin 2010.</p>
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

<b>ODM M 4</b>	<b><i>Information sur les résultats des projets pilotes réalisés en collaboration avec des associations professionnelles et sectorielles (voir RMI-AC, p. 29)</i></b>
Objet	Réaliser, en collaboration avec des associations économiques et sectorielles, des projets-pilotes visant à améliorer l'intégration professionnelle des réfugiés. Concrètement, il s'agit d'expliquer le sous-emploi chez cette catégorie de personnes et d'identifier des pistes pour améliorer leur intégration professionnelle. Sur la base de l'évaluation effectuée, une information ciblée sera diffusée auprès des partenaires concernés ou intéressés.
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Septembre 2008</u> : Présentation du rapport d'évaluation et mise en ligne des conclusions et des recommandations qui s'en dégagent sur le site Internet de l'office.</li> <li>- <u>Fin 2008</u> : Information des partenaires concernés ou intéressés par l'intermédiaire des comités en place.</li> </ul>
Impact à fin 2008	<p>Les partenaires concernés sont informés des conclusions et des recommandations du rapport d'évaluation :</p> <p><a href="http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2008/2008-09-18.html">http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2008/2008-09-18.html</a></p>
Impact à fin 2009	Voir ci-dessus
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

<b>ODM M 5</b>	<b><i>Mise au point de recommandations sur le champ d'application et la teneur des conventions d'intégration (voir RMI-AC, p. 30)</i></b>
Objet	Définir, de concert avec les autorités cantonales chargées de l'exécution des mesures (AOST, ASM, CDI), des recommandations concrètes sur la teneur et le champ d'application des conventions d'intégration ; rédiger une convention d'intégration-type.

Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>1.1.2008</u> : Formulation des recommandations et traduction de la convention d'intégration-type dans la langue de chacun des neuf principaux pays de provenance ; information des partenaires concernés et mise en ligne des documents sur le site de l'ODM.</li> <li>- <u>Courant 2008</u> : Application des recommandations dans le cadre de projets pilotes.</li> <li>- <u>Fin 2008</u> : Evaluation des premiers résultats des projets menés dans les cantons pilotes.</li> <li>- <u>2009</u> : Lancement d'un projet pilote commun dans les cantons d'AG, de BS, de BL, de SO et de ZH, sur l'expérience acquise en matière de conventions d'intégration.</li> <li>- <u>Fin 2009</u> : Deuxième sondage de l'ODM sur l'avancement des projets.</li> <li>- <u>Printemps 2010 (vraisemblablement)</u> : Evaluation du projet pilote commun aux cantons d'AG, de BS, de BL, de SO et de ZH.</li> </ul>
Impact à fin 2009	<p>Pour davantage de précisions sur les mesures en cours dans le cadre du programme des points forts, se reporter au rapport 2008 : « Encouragement de l'intégration par la Confédération et ses effets dans les cantons », accessible sur le site : <a href="http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2009/2009-10-26.html">http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2009/2009-10-26.html</a></p> <p>Les cantons d'AG, de BS, de BL, de SO et de ZH se sont associés, en 2009, autour d'un projet pilote pour mettre en commun et analyser l'expérience acquise en matière de conventions d'intégration. Le projet sera soumis à évaluation au printemps 2010.</p>
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

Mesures du DFJP dans le domaine de la sécurité publique

Mesures de l'Office fédéral de la justice (OFJ) - domaine sécurité publique

<b>OFJ M 1</b>	<b><i>Accélération de la procédure pénale concernant les mineurs et amélioration de la collaboration entre les autorités et de la coordination des procédures</i></b> <i>(voir RMI-AC, p. 33)</i>
Objet	L'OFJ a lancé, en collaboration avec ses partenaires de projet, un processus visant à optimiser la procédure pénale applicable aux mineurs. Les mesures prévues en priorité sont : une réduction de la durée de procédure, une meilleure coordination des procédures entre les autorités de poursuite pénale et les autorités de migration et une meilleure collaboration entre les autorités.
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20.3.2009 : Adoption par les Chambres fédérales de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (PPMin) ; délai référendaire échu</li> </ul>

	<p>le 9.7.2009 (non utilisé) (cf. FF 2009 1705).</p> <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>1.1.2011</u> : Entrée en vigueur prévue de la PPMIn, en même temps que le code de procédure pénale suisse (applicable aux majeurs) et le code de procédure civile suisse.</li> </ul>
Impact à fin 2009	<p>Aucun, l'entrée en vigueur de la PPMIn étant prévue pour début 2011.</p> <p>La PPMIn comprend diverses dispositions destinées à accélérer la procédure pénale applicable aux mineurs. Par ailleurs, l'unification du droit de la procédure, autrefois régi par le droit cantonal, devrait tout à la fois faciliter la coopération des autorités et permettre une meilleure coordination des procédures entre autorités de poursuites et autorités de migration.</p>
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

<b>OFJ M 2</b>	<b><i>Démarches dans le domaine de l'aide stationnaire à la jeunesse et de la privation de liberté à l'encontre des jeunes</i></b> <i>(voir RMI-AC, p. 34)</i>
Objet	Dans le cadre des enquêtes préliminaires en vue du versement périodique de contributions aux frais d'exploitation des maisons d'éducation, resserrer le contrôle sur la qualité du travail sociopédagogique, notamment sous l'angle de l'intégration des jeunes étrangers.
Echéances	<p>Échéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Automne 2007</u> : Instauration d'un contrôle conforme à l'objectif susmentionné ; premier contrôle effectué en 2007.</li> </ul> <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans les années à venir : contrôle systématiquement opéré dans le cadre des enquêtes préliminaires au versement de contributions ; dispositif de contrôle adapté si nécessaire.</li> </ul>
Impact à fin 2009	Le contrôle étant institué et opéré en continu, il faut s'attendre à ce qu'il engendre les effets escomptés. Aucune évaluation n'est prévue à ce jour.
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

Mesures de l'Office fédéral de la police (FEDPOL) - domaine sécurité publique

<b>FEDPOL M 1</b>	<b><i>Etablissement, à l'échelle de la Suisse, d'un état des lieux de la récidive chez les mineurs. Promotion des mesures cantonales.</i></b> <i>(voir RMI-AC, p. 35)</i>
Objet	Etablir un état des lieux pour l'ensemble de la Suisse et formuler des recommandations quant aux possibilités d'amélioration des mesures applicables aux jeunes récidivistes.
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Fin octobre 2008</u> : Fin du dépouillement des questionnaires transmis par</li> </ul>

	<p>les cantons ; présentation d'un premier projet d'état des lieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Juillet 2009</u> : Présentation d'un état des lieux de la récidive chez les mineurs.</li> <li>- <u>Fin 2009/début 2010</u> : Partant de l'analyse du rapport, identification d'autres pistes d'action.</li> </ul>
Impact à fin 2009	<p>Cet état des lieux est le résultat d'une enquête menée par Fedpol auprès des corps de police cantonaux et municipaux. Les auteurs soulignent que c'est avant tout le type d'infractions violentes perpétrées qui a changé. Les spécialistes interrogés estiment que pour contrecarrer le phénomène de la récidive chez les mineurs, il faut développer le travail en réseau avec des institutions non policières et adopter des critères de saisie uniformes. cf. <a href="http://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/dokumentation/medieninformationen/2009/2009-07-020.html">http://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/dokumentation/medieninformationen/2009/2009-07-020.html</a></p>
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

<b>FEDPOL M 2</b>	<b>Révision de la statistique policière de la criminalité</b> (→ Voir mesure OFS M2)
-----------------------	---

Mesures de l'ODM - domaine sécurité publique

<b>ODM M 6</b>	<b>Pratique cohérente des cantons en matière de renvoi des étrangers délinquants</b> <i>(voir RMI-AC, p. 37)</i>
Objet	<p>Définir des principes uniformes en matière de décisions de renvoi prononcées à l'encontre des étrangers délinquants ; intégrer ces principes dans les versions remaniées des directives et des commentaires de l'ODM relatifs à la LEtr.</p> <p>Proposer, à titre de contre-projet indirect à l'« initiative sur le renvoi », une modification de la LEtr qui prévoit, notamment, la révocation systématique des autorisations en cas d'infractions pénales graves. Le message du Conseil fédéral, adopté le 24.06.2009, est disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.admin.ch/ch/f/ff/2009/4571.pdf">http://www.admin.ch/ch/f/ff/2009/4571.pdf</a></p>
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>1.1.2008</u> : Publication des directives et des commentaires y relatifs.</li> <li>- <u>24.6.2009</u> : Adoption du message concernant l'initiative populaire « Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi) » et la modification de la LEtr.</li> <li>- <u>Septembre 2009</u> : Mise en ligne des directives modifiées.</li> </ul>
Impact à fin 2009	<p>Début 2009, <u>les directives et commentaires de l'ODM</u> ont fait l'objet d'un débat impliquant l'ASM et la CDI, avant d'être modifiés et complétés.</p> <p><u>Contre-projet indirect à l'initiative sur le renvoi</u> : Le droit en vigueur prévoit déjà la possibilité de révoquer ou de ne pas prolonger les autorisations relevant du</p>

	<p>droit des étrangers, ainsi que de prononcer des interdictions d'entrée en cas d'infractions graves ou répétées. Le contre-projet doit permettre de préciser les motifs de révocation et de tenir davantage compte du degré d'intégration dans les décisions. En cas de condamnation définitive pour un délit passible d'une peine d'au moins un an ou de peine privative de liberté d'au moins deux ans, la marge d'appréciation des autorités pour décider de révoquer l'autorisation doit être restreinte. Demeurent réservés le principe constitutionnel de la proportionnalité que doivent respecter les mesures prises par l'autorité et le droit international public.</p> <p>Le contre-projet indirect proposé doit permettre d'unifier la pratique des cantons et la rendre plus cohérente.</p>
<p><b>→ Mesure en cours d'application</b></p>	

<b>ODM M 7</b>	<b><i>Amélioration de l'examen par les cantons et les communes des conditions d'octroi de la naturalisation</i></b> <i>(voir RMI-AC, p. 37)</i>
Objet	Approfondir l'examen des conditions de naturalisation par l'introduction de directives contraignantes et l'institutionnalisation des échanges de vues et d'expériences entre les autorités concernées ; veiller à l'application rigoureuse des principes arrêtés, en particulier dans les communes compétentes.
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Courant 2008</u> : Premiers sondages auprès des cantons quant à la nécessité d'édicter des directives.</li> <li>- <u>Printemps 2009</u> : Tenue d'une conférence réunissant l'ODM et les autorités cantonales de naturalisation.</li> </ul> <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Mi-2010</u> : Adoption prévue du message du Conseil fédéral.</li> </ul>
Impact à fin 2009	Des principes contraignants seront définis dans le cadre de la révision prévue de la loi sur la nationalité (LN). Le message du Conseil fédéral est attendu pour l'été 2010.
<p><b>→ Mesure en cours d'application</b></p>	

<b>ODM M 8</b>	<b><i>Amélioration de l'échange des données entre les autorités de naturalisation et les autres autorités concernées par les questions d'intégration</i></b> <i>(voir RMI-AC, p. 39)</i>
Objet	<p>S'assurer que les autorités de naturalisation disposent des informations nécessaires à la prise de décisions ; dans cette logique, améliorer leur accès aux informations concernant le degré d'intégration des étrangers.</p> <p>Sont notamment envisagées les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction dans la LN d'un droit d'accès aux données des autorités pénales et judiciaires pour les autorités compétentes en matière de naturalisation (souhait émis dans la motion Scherer, approuvée par le Conseil fédé-</li> </ul>

	<p>ral) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Raccordement direct des autorités compétentes en matière de naturalisation au système d'information central sur la migration SYMIC (les bases légales en vigueur le permettent déjà).</li> </ul> <p>L'amélioration de la pratique en matière de naturalisations permettra de mieux faire connaître les attentes des autorités à l'égard des étrangers concernant leur contribution à l'intégration.</p>
Echéances	On a renoncé à la rédaction d'un rapport initialement prévu pour l'automne 2008, et qui devait être assorti de recommandations à la cheffe du DFJP/au Conseil fédéral. Les mesures seront concrétisées dans le cadre de la révision de la LN ; le message du Conseil fédéral est attendu pour la fin 2009.
Impact à fin 2009	Idem
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

Mesure de l'Office fédéral du développement territorial (ARE)

<b>ARE M 1</b>	<p><b><i>Ebauche de propositions pour la mise en œuvre de la politique et des stratégies de promotion de d'intégration à l'échelon des agglomérations, par ex. dans le cadre d'un projet d'agglomération</i></b></p> <p style="text-align: right;"><i>(voir RMI-AC, p. 40)</i></p>
Objet	<p>Présenter un projet d'agglomération assorti d'une politique de promotion de l'intégration (c'est-à-dire faite sur mesure pour l'agglomération).</p> <p>Dans cette optique, l'ARE étudie, en collaboration avec les offices fédéraux concernés, les cantons, les communes et les agglomérations, les possibilités et l'opportunité de définir des mesures d'intégration à l'échelle des agglomérations et de les concrétiser dans le cadre de projets d'agglomération.</p>
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Printemps 2008</u> : Réunion de coordination entre la Confédération et les représentants de la CdC pour définir le public-cible.</li> <li>• <u>15.9.2008</u> : Rencontre entre représentants des cantons, des agglomérations, des villes et des communes. Les participants ont fait part de leur intérêt pour ce projet, à condition que la Confédération se charge de travaux préparatoires.</li> </ul> <p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux suspendus en attendant les conclusions du processus CTA, lequel a pris fin en été 2009. Il ne sera pas décidé (ODM/ARE/CdC) de la suite des opérations avant début 2010.</li> </ul>
Impact à fin 2009	D'autres résultats ne sont pas attendus en 2009.
<b>→ Mesure suspendue</b>	

Mesure de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

<b>OFSP M 1</b>	<b>Mise en œuvre de la stratégie Migration et santé – phase II (2008-2013)</b> <i>(voir RMI-AC, p. 42)</i>
Objet	<p>Mettre en application de la stratégie Migration et santé adoptée par le Conseil fédéral en 2007, en procédant comme suit :</p> <p>Mise au point de documents cadre et de stratégies, analyse des besoins en rapport avec la planification des mesures, l'approche intégrée de la migration, l'auto-évaluation, l'interprétariat téléphonique, etc.</p> <p>Concrétisation de mesures dans quatre domaines d'intervention (promotion de la santé et prévention, formation et perfectionnement des professionnels de la santé, interprétariat communautaire, recherche et gestion du savoir), de même que dans l'approche intégrée de la migration (domaine pluridisciplinaire).</p>
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Été 2007</u> : Adoption de la stratégie.</li> <li>- <u>A partir de l'été 2009</u> : 1) Poursuite des projets concluants, tels que la plate-forme <i>migesplus</i> (plate-forme d'information santé destinée aux migrants), les <i>Migrant Friendly Hospitals</i> (réseau d'hôpitaux pour la population migrante), la professionnalisation des interprètes communautaires, l'assurance qualité, les mesures sanitaires de frontière pour les requérants d'asile entrants, le suivi de la santé des migrants en Suisse ; 2) Lancement de nouveaux projets, tels que la création d'un service national d'interprétariat téléphonique, la production de supports d'information sur la santé destinés à la population migrante ; 3) Approche intégrée de la migration : sensibilisation d'acteurs clés à l'interne (OFSP) et à l'externe aux enjeux de la migration.</li> </ul> <p>Echéances à venir :</p> <p><u>En cours</u> : Etablissement de documents de référence dans les domaines énumérés (par ex : étude sur le rapport coût/utilité de l'interprétation communautaire) ; études préalables à la réalisation de nouveaux projets et réorientation de projets existants ; reconduction de projets concluants et conclusion, à ce titre, de contrats de prestations.</p>
Impact à fin 2009	<p>Un système d'évaluation est instauré sur la base de trois corpus de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Corpus I : suivi des prestations des participants au programme et de l'impact obtenu (suivi de performance),</li> <li>- Corpus II : observation thématique Migration et santé,</li> <li>- Corpus III : appréciation du programme en contexte politique (analyse de contexte).</li> </ul> <p>Mise en place (progressive) du système, à commencer par le suivi de performance. Un premier atelier de synthèse sur le sujet est agendé pour novembre</p>

	<p>2009.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Corpus I (suivi de performance) : Avant la fin octobre 2009, sondage auprès des partenaires ; partant des résultats du sondage, auto évaluation des différents domaines d'intervention (avant la mi-novembre 2009).</li> <li>- Corpus II (observation thématique) : Avant la fin septembre 2009, état des lieux initial des différents domaines d'intervention, établi par les responsables de domaines, à l'aide d'indicateurs (mesure initiale).</li> <li>- Corpus III (analyse de contexte) : Analyse systématique des contextes politique, social et économique du programme, sous l'angle international, national, cantonal et communal (analyse confiée en mandat externe). Le mandataire travaille en étroit contact avec le service Evaluation et recherche (E+F) – responsable de l'évaluation – et l'équipe de programme Migration et santé (M+G). L'atelier de synthèse 2010 reviendra sur les résultats de l'analyse.</li> <li>- L'atelier de synthèse de novembre 2009 sera l'occasion de mettre en commun, d'analyser et d'interpréter, pour la première fois les corpus de données I et II. Les conclusions qui s'en dégageront seront reprises dans la planification 2010 du projet.</li> </ul>
<p>→ <b>Mesure en cours d'application</b></p>	

Mesure de l'Office fédéral de la communication (OFCOM)

<p><b>OFCOM M 1</b></p>	<p><b>Mesures de promotion de l'intégration des migrants dans le plan d'action « e-inclusion Suisse » : promotion d'une société de l'information inclusive</b></p>
<p>Objet</p>	<p>Sur la base de la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse, des documents finaux du Sommet mondial des Nations unies sur la société de l'information (SMSI) et de la déclaration ministérielle de la Conférence de l'UE à Riga « Les TIC pour une société inclusive », des représentants de la Confédération, de groupes d'intérêts et du tissu économique se sont regroupés, à l'initiative du Bureau de coordination Société de l'information de l'OFCOM, en un réseau « Intégration numérique en Suisse » et ont élaboré ensemble un plan d'action « e-inclusion. »<sup>15</sup></p> <p>L'objectif du réseau et de son plan d'action est de favoriser le développement d'une société de l'information inclusive en Suisse. Des activités et des initiatives sont proposées à cette fin, pour améliorer l'accès de groupes ciblés (notamment de personnes âgées ou handicapées et de migrants) aux contenus numériques, leur permettre de se former à l'utilisation des TIC et de bénéficier ainsi de solutions technologiques adaptées à leurs besoins.</p> <p>Présenté à un large public lors de la conférence nationale e-inclusion du</p>

<sup>15</sup> <http://www.bakom.admin.ch/themen/infosociety/02104/index.html?lang=fr>

	<p>28 novembre 2007, le plan d'action s'articule autour de priorités (et de mesures prioritaires) et comprend un portfolio de mise en œuvre régulièrement mis à jour.</p> <p>Plusieurs mesures prévues (par ex. l'encouragement de la lecture par les TIC) présentent un intérêt particulier pour les migrants en Suisse.</p> <p>Le plan d'action comporte du reste une priorité spécifiquement consacrée à l'intégration des migrants : la priorité 3.2 « Amélioration des compétences en matière de techniques et de contenus dans l'utilisation des TIC », dans laquelle s'inscrit la mesure « Promouvoir les offres permettant d'améliorer les compétences en matière de TIC chez les migrants ».</p>
Échéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>27.11.2008</u> : Organisation et tenue de la conférence nationale e-inclusion « Possibilités et limites des TIC comme moyens d'intégration sociale », et de l'atelier « Les TIC et l'intégration des migrants ».</li> <li>- <u>En cours</u> : Ajout, au portfolio de mise en œuvre du plan d'action « e-inclusion », d'autres projets destinés aux migrants ; élargissement du réseau « Intégration numérique en Suisse » à d'autres acteurs de la migration. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec l'appui de l'OFCOM, mise à disposition sur le site du projet « Web for Migrants » d'informations de base sur les possibilités de formation et d'éducation,</li> <li>• Bibliothèques municipales de Genève : cours d'initiation à l'Internet destiné aux migrants,</li> <li>• Kornhausbibliotheken Bern : poursuite et développement des cours d'informatique et d'initiation à l'Internet, proposés aux migrants par la bibliothèque municipale d'Ostermundigen.</li> </ul> </li> <li>- <u>10.11.2009</u> : Tenue d'un forum sur le thème : Développer sa confiance personnelle par l'acquisition de compétences. Une présentation « keynote » est en préparation, qui abordera la question de la formation continue sous l'angle des migrants également.</li> </ul>
Impact à fin 2009	<p>La liste des projets d'e-inclusion destinés aux migrants ne s'est pas allongée en 2009, sous l'effet de la crise et des coupes budgétaires qui en ont résulté (la crise rend difficile la concrétisation de nouveaux projets en général).</p>

#### Mesure de l'Office fédéral du sport (OFSP)

<b>OFSP</b> <b>M 1</b>	<b><i>Mise en place et développement d'un centre de compétences « Intégration par le sport » à l'OFSP</i></b> <i>(voir RMI-AC, p. 43)</i>
Objet	<p>Ancrer la question de l'intégration dans le milieu du sport par la mise en place et le développement d'un centre de compétences « Intégration par le Sport », mais aussi à travers les programmes promotionnels existants. L'organisation interne du projet repose sur la coopération entre la Haute école fédérale de sport de Macolin et l'Encouragement du sport, tous deux rattachés à l'office.</p>

Echéances	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>29.4.2008</u> : Approbation par la Direction de l'office du projet de centre de compétences.</li> <li>- <u>25.11.2008</u> : Tenue, à Macolin, d'un atelier pour évaluer les besoins de réseautage et de coordination.</li> <li>- <u>Fin 2008</u> : Spécification des domaines d'activité esquissés dans le projet (1. Recherche et développement, 2. Formation et perfectionnement, 3. Réseautage, échange et soutien), en termes de responsabilités et de volume prévisible de travail.</li> <li>- <u>Janvier et mars 2009</u> : Organisation, dans le cadre des cours de perfectionnement J+S, de trois modules pilotes sur le thème de l'intégration par le sport.</li> <li>- <u>31.3.2009</u> : Adoption, par le comité de pilotage, du calendrier des mesures 2009.</li> <li>- <u>Avril 2009</u> : Elaboration d'un plan de coopération avec l'Université de Bâle en matière de recherche, de perfectionnement pour enseignants et de développement de l'intervention.</li> <li>- <u>Avril 2009</u> : Coopération négociée avec un partenaire externe dans le cadre du projet « Associations sportives et diversité culturelle » ; démarrage de la première phase du projet (état des lieux et des besoins)</li> <li>- <u>Août 2009</u> : Traduction en tamoul de la brochure « Le mouvement, c'est la vie » (distribuée gratuitement) ; révision et réimpression de la version allemande. Cette brochure, très demandée, est désormais disponible en neuf langues.</li> </ul> <p>A noter que, faute de capacités, la collecte de données auprès d'enfants et de jeunes issus de l'immigration, prévue au mandat initial, ne peut être effectuée pour l'heure. Une coopération avec des universités et des écoles supérieures est envisagée à ce titre.</p>
Impact à fin 2009	<p>Réuni le 31.3.2009, le comité de pilotage a adopté un plan détaillé des mesures 2009 et des perspectives 2010-12, assorti d'échéances. L'instrument « reporting/auto évaluation » doit être finalisé avant la réunion du comité de septembre 2009. Cet instrument permettra de documenter et de mesurer l'impact des activités déployées dans tous les domaines d'intervention du centre de compétences.</p> <p><u>Dans le domaine Travail de fond/recherche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une entente de coopération et d'échanges a été conclue avec deux universités qui travaillent sur des projets de recherche d'actualité,</li> <li>- Le projet « Associations sportives et diversité culturelle », fruit d'une coopération entre HEFSM / SAD se déroule comme prévu.</li> </ul> <p><u>Dans le domaine Mise en application/formation et perfectionnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intégration d'apports de fond dans les programmes promotionnels existants se poursuit comme prévu. Sont concernés : pour l'OFSP (à</li> </ul>

	<p><u>l'interne</u>) en particulier les programmes J+S, les études en sport, le sport des adultes, la formation des entraîneurs, les réseaux locaux de sport et d'activité physique ou encore la formation de coordinateur sportif ainsi que les programmes « La Suisse bouge » et « L'école bouge » ; <u>à l'externe</u> : des travaux sont en cours impliquant des associations et sociétés sportives, des écoles ordinaires, des hautes écoles pédagogiques, des universités et les partenaires de l'intégration.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les premiers modules de perfectionnement ont été bien accueillis (trois modules interdisciplinaires J+S organisés dans le canton de Zurich, auxquels ont participé 150 moniteurs) ; depuis la mi-2009, les organisateurs candidats disposent de modèles sur CD (en allemand et en français). D'autres modules sont en préparation, notamment dans le canton des Grisons.</li> <li>- Des discussions ont été engagées avec les groupes de projets pilotes et partenaires du programme Projets urbains sur l'utilisation possible des documents de référence et des instruments disponibles et sur les prestations de conseil que pourrait offrir le centre de compétences.</li> </ul> <p><u>Réseautage, échanges et soutien</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les échanges se sont institutionnalisés par l'organisation d'un atelier annuel de réseautage.</li> <li>- L'expérience acquise au fil des projets et des activités est partagée sur le site Internet.</li> </ul> <p>Les critères d'attribution du crédit en faveur de projets novateurs ont été définis.</p>
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

Mesures de l'Office fédéral de la statistique (OFS)

<b>OFS M 1</b>	<b><i>Définition d'un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer le degré d'intégration des personnes issues de l'immigration</i></b> (voir RMI-AC, p. 45)
Objet	Mettre au point un instrument d'observation de l'intégration, qui permette de livrer régulièrement des données systématiques et actuelles sur les structures et les processus d'intégration.
Echéances	<p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Janvier 2010</u> : Définition des premiers indicateurs (environ 10 indicateurs-clés) liés à l'intégration structurelle sur le marché du travail.</li> <li>- <u>Juillet 2010</u> : Définition des premiers indicateurs en matière d'aide sociale et d'indigence</li> <li>- <u>Décembre 2010</u> : Présentation du rapport final, assorti de recommandations concrètes concernant les indicateurs</li> <li>- <u>A partir de 2011</u> : Premiers relevés (des registres et structurel) menés à l'échelle nationale ; lancement d'études successives, nouvelles ou appro-</li> </ul>

	<p>fondies, selon une périodicité de cinq années ; il en résultera une nette amélioration du corpus de données statistiques à partir duquel les indicateurs sont définis.</p> <p>- <u>A partir de 2012</u> : Définition d'autres indicateurs clés.</p>
Impact à fin 2009	<p>Lancée le 1<sup>er</sup> mars 2009, cette mesure permet de recueillir des chiffres de référence et des paramètres statistiques en vue de déterminer les domaines dans lesquels le processus d'intégration se déroule sans heurts et ceux dans lesquels des mesures d'ordre politique s'imposent.</p> <p>Ces indicateurs permettent de mesurer non pas l'efficacité des différentes mesures prises pour encourager l'intégration, mais l'état d'intégration sociale des intéressés et son évolution, par référence à des normes données (dans le sens d'un suivi et non d'une évaluation).</p>
<p><b>→ Mesure en cours d'application.</b></p>	

<b>OFS M 2</b>	<p><b><i>Révision de la Statistique policière de la criminalité (SPC)</i></b> <i>(voir RMI-AC, p. 46)</i></p>
Objet	<p>Mettre en place un instrument d'observation cohérent qui permette, entre autres, d'avoir un suivi régulier et systématique de la délinquance parmi la population résidente étrangère ; définir des indicateurs en vue d'identifier d'éventuels déficits d'intégration.</p>
Echéances	<p>Echéances à venir :</p> <p>- <u>2010</u> : Collecte des premières données nationales sur l'enregistrement d'étrangers par la police.</p> <p>- <u>A partir de 2010</u> : Calcul et mise à jour annuelle des indicateurs-clés.</p>
Impact à fin 2009	<p>A partir de 2010, des données de référence et des paramètres statistiques permettront de connaître l'effectif, la structure et l'évolution des incidents enregistrés par la police, ainsi que la classification des suspects et des victimes.</p> <p>Ces valeurs ne permettront pas de mesurer l'efficacité des mesures prises pour encourager l'intégration, mais de suivre (plutôt que d'évaluer) l'état et l'évolution des incidents relevant du droit pénal qui sont enregistrés par la police.</p>
<p><b>→ Mesure en cours d'application</b></p>	

<b>OFS M 3</b>	<p><b><i>Développement de la statistique de l'aide sociale (SAS)</i></b> <i>(voir RMI-AC, p. 47)</i></p>
Objet	<p>Concevoir un instrument d'observation qui permette de livrer régulièrement des chiffres de référence et des indicateurs statistiques sur le nombre et la classification des bénéficiaires de prestations sociales liées au besoin (aide sociale au sens large : aide sociale et autres prestations liées à un besoin) ; élaborer des indicateurs qui mettent en évidence les corrélations entre groupes à risque, durée de perception des prestations, mesures d'intégration so-</p>

	ciale et/ou professionnelle et aide sociale.
Echéances	<p>Echéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>D'ici à fin 2009</u> : Adaptation des instruments de collecte des données et introduction de ces instruments dans les cantons et les communes.</li> <li>- <u>A partir du 1<sup>er</sup> semestre 2010</u> : Disponibilité des premières données nationales sur la statistique de l'aide sociale au sens large (en complément de la statistique de l'aide sociale au sens strict, déjà disponible depuis 2005).</li> </ul>
Impact à fin 2009	<p>On dispose aujourd'hui en Suisse d'un tableau complet de l'aide sociale au sens strict. Des chiffres de référence et des paramètres statistiques permettent de connaître l'éventail des prestations d'aide sociale cantonales et leurs conséquences sur l'étendue et la structure de l'aide sociale au sens strict.</p> <p>Ces indicateurs ne permettront pas de mesurer l'efficacité des différentes mesures prises pour encourager l'intégration, mais de suivre (plutôt que d'évaluer) l'état et l'évolution de la dépendance à l'aide sociale.</p>
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

#### Mesures de l'OFAS

<b>OFAS M 3</b>	<b><i>Promotion de projets d'intégration dans le cadre de l'aide aux aînés</i></b> <i>(voir RMI-AC, p. 49)</i>
Objet	Inscrire dans les contrats de prestations passés avec des organisations suisses d'aide aux aînés – et qui doivent être reconduits dans le cadre de l'art. 101 <sup>bis</sup> de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) –, une clause prévoyant la réalisation de mesures ou de projets d'encouragement à l'intégration.
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Fin décembre 2008</u> : Conclusion de nouveaux contrats de prestations avec la Société Suisse de Gérontologie (SSG), l'Association suisse de la maladie de Parkinson (ASmP) et l'Association Alzheimer Suisse, comprenant une clause relative à la réalisation de mesures ou de projets d'encouragement à l'intégration.</li> </ul> <p>Échéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Fin décembre 2009</u> : Conclusion de nouveaux contrats de prestations avec Pro Senectute Suisse, l'Association suisse des organisations privées de soins et d'aide à domicile SPITEX, la CRS, l'Association des homes et institutions sociales suisses CURAVIVA, ainsi qu'avec le Conseil suisse des aînés, comprenant une clause relative à la réalisation de mesures ou de projets d'encouragement à l'intégration.</li> </ul>
Impact à fin 2009	Les nouveaux contrats de prestations comportent des objectifs d'impact et de prestations, de même que des indicateurs de prestations ; ceux-ci s'appliquent également à la clause prévoyant la réalisation de mesures et de projets d'encouragement à l'intégration. Des entretiens de suivi annuels (les premiers

	se sont déroulés en octobre 2009) permettront de déterminer si les objectifs fixés ont été atteints. En fonction des possibilités, les mesures et les projets d'encouragement à l'intégration feront l'objet d'évaluations spécifiques.
--	---

**→ Mesure en cours d'application**

<b>OFAS M 4</b>	<b>Formation et sensibilisation des animateurs de jeunesse à la question de l'intégration</b> <i>(voir RMI-AC, p. 50)</i>
-----------------	--

Objet	Tenir compte des impératifs de l'intégration dans la révision des accords passés avec des associations de jeunesse sur les indemnités allouées à la formation d'animateurs, conformément à la loi fédérale concernant l'encouragement des activités de jeunesse extrascolaires (LAJ). Les associations de jeunesse s'engagent ainsi à sensibiliser leurs animateurs à la question de l'intégration tout au long de leur formation.
-------	--

Echéances	Echéances passées : - <u>1.1.2008</u> : Conclusion et entrée en vigueur de nouveaux accords. - <u>6.6.2009</u> : Organisation, sous l'égide de l'OFAS, d'un colloque sur l'intégration des jeunes migrants, visant à sensibiliser les responsables d'activités d'animation pour l'enfance et la jeunesse.
-----------	---

Impact à fin 2009	L'OFAS contrôle régulièrement l'offre de cours et la qualité des formations proposées. Il en ressort ce qui suit :  Un colloque coorganisé avec des associations de jeunesse s'est tenu à Berne le 6.6.2009, sur le thème de l'intégration des jeunes touchés par la migration. S'il a clairement fait ressortir la volonté des associations de s'ouvrir davantage aux jeunes étrangers, il a également mis au jour les difficultés de certaines associations à tendance conservatrice, dont les membres sont recrutés dans les classes moyennes suisses, à intégrer des jeunes allochtones et à ouvrir plus largement l'accès à leurs activités. Plusieurs projets exemplaires révèlent, à cet égard, des besoins de deux ordres : premièrement, la nécessité d'apporter aux animateurs bénévoles une formation de terrain complétée par un bagage théorique ; deuxièmement, l'utilité sur le terrain d'un coaching externe ou assuré par une structure de soutien interne à l'association. Partant des conclusions du colloque du 6.6.2009 (résultats disponibles sur le site : <a href="http://www.plattform-interkulturell.ch">www.plattform-interkulturell.ch</a> ), le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) envisage la création d'un « Domaine interculturel ». Le site est régulièrement mis à jour par la CSAJ, ce qui permet d'avoir un suivi continu des projets, mais aussi des besoins identifiés.
-------------------	--

**→ Mesure en cours d'application**

Mesure de l'Office fédéral du logement (OFL)

<b>OFL M 1</b>	<b>Formulation et diffusion de recommandations sur le thème de l'intégration et du logement à l'usage des urbanistes, des promoteurs immobiliers, des bailleurs et des locataires</b> <i>(voir RMI-AC, p. 52)</i>
----------------	--

Objet	Elaborer et diffuser, en concertation avec les délégués à l'intégration, des recommandations visant à sensibiliser les urbanistes, les promoteurs immobiliers et les bailleurs à la question de l'intégration, aux mesures à prendre et aux démarches à entreprendre dans leurs domaines d'activités respectifs. L'objectif est de faciliter l'accès des groupes cibles au logement et de pallier les déficits, mais aussi d'améliorer et de stabiliser leurs conditions de logement.
Echéances	<p>Echéances passées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Mai 2008</u> : Etablissement d'un bilan des activités et des projets lancés sur le thème « intégration et logement », tant dans la sphère publique que dans la sphère privée (promoteurs immobiliers et bailleurs de logements d'utilité publique) pour identifier les mesures à prendre ; définition, en collaboration avec des promoteurs immobiliers et des bailleurs notamment, d'une stratégie sur d'autres questions et en vue de l'application des recommandations.</li> <li>- <u>Août 2008</u> : Distribution gratuite, depuis 2006, de la brochure « Vivre en Suisse », brochure très appréciée et disponible dans onze langues.</li> <li>- <u>Novembre 2009</u> : Remise d'un rapport sur le thème « Economie immobilière et intégration », qui fait le point sur la question dans la perspective des associations, des administrations, des coopératives, mais aussi dans la formation des professionnels de l'immobilier. Le rapport met en évidence les contradictions entre économie immobilière et prestations sociales et révèle l'existence de déficits à différents niveaux.</li> </ul> <p>Échéances à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>2010</u> : Amorce d'un dialogue avec les principales associations immobilières, afin de parvenir ensemble à des solutions et des améliorations.</li> <li>- <u>2010</u> : Elaboration de recommandations, sous forme de brochure, sur l'encouragement de l'intégration et la prévention des conflits dans le logement, dans le quartier et en milieu scolaire. Destinée aux bailleurs, aux gérances, aux concierges et à diverses structures de quartiers, cette brochure relatera l'expérience de deux projets d'habitat menés à Zurich.</li> </ul>
Impact à fin 2009	<p>64 251 exemplaires de la brochure « Vivre en Suisse » avaient été distribués à fin août 2009. L'allemand, le français et l'anglais arrivent en tête des langues les plus demandées, suivies du turc, de l'albanais et du tamoul. Il n'est pas prévu d'évaluer l'impact de cette brochure.</p> <p>Il n'est pas davantage prévu d'évaluer l'impact du dossier d'information. En revanche, un bilan sera dressé, indiquant les lacunes à combler, de même que les bonnes et les mauvaises expériences faites.</p>
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

Mesures du Service fédéral de lutte contre le racisme (SLR)

<b>SLR M 1</b>	<b><i>Mise en place d'un monitoring de la xénophobie, du racisme, de l'antisémitisme, de l'extrémisme de droite et de la violence</i></b> <i>(voir RMI-AC, p. 54)</i>
Objet	Réaliser, sur la base d'une étude du Fonds national suisse, une étude de faisabilité d'un monitoring de la xénophobie, du racisme, de l'antisémitisme, de l'extrémisme de droite et de la violence ; élaborer un plan de collecte des données (forme, étendue, périodicité).
Echéances	Echéances passées et à venir :  1. <u>« Vivre ensemble » – sondage auprès de la population</u> - <u>Décembre 2008</u> : Conception et test du questionnaire par gfs.berne (sur mandat), avec la participation des services fédéraux concernés et en coopération avec l'OFS. - <u>2009</u> : Clarification de la question du financement du sondage. - <u>2010</u> : Réalisation du premier sondage auprès de la population suisse et recueil des résultats.  2. <u>Monitoring de la xénophobie, du racisme, de l'antisémitisme, de l'extrémisme de droite et de la violence en Suisse</u> - <u>Juin 2009</u> : Choix d'une base de données permettant de regrouper et de systématiser les données. - <u>Décembre 2009</u> : Mise en service de la base de données.
Impact à fin 2009	Un monitoring de la xénophobie, du racisme, de l'antisémitisme, de l'extrémisme de droite et de la violence en Suisse sera opérationnel à l'horizon 2010.
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

<b>SLR M 2</b>	<b><i>Publication et diffusion à un large public des résultats du PNR 40+ « Extrémisme de droite – causes et contre-mesures »</i></b> voir RMI-AC, p. 55)
Objet	Publier, sous forme de trois brochures thématiques, les résultats de six des treize projets soutenus dans le cadre du PNR 40+ « Extrémisme de droite - causes et contre-mesures », qui concernent directement le domaine d'intervention du SLR. Les études publiées sortiront sous les titres suivants : « Prévention à l'école », « Mesures à l'échelon communal » et « Adhérents au mouvement et victimes ».
Echéances	Echéances passées : - <u>Décembre 2007</u> : Parution des titres : « Les jeunes et l'extrémisme de droite : victimes, acteurs ou repentis » et « Combattre l'extrémisme de droite : mesures efficaces et instruments de travail à l'intention des communes » ; publication d'un troisième titre sitôt les travaux de recherche achevés.

	- <u>Mars 2008</u> : Réimpression des deux premières publications, suite à une forte demande.
Impact à fin 2008	La rapidité avec laquelle s'est écoulée la première édition des deux premières publications permet de conclure que les acteurs de la lutte contre l'extrémisme de droite, en particulier les communes, ont pris connaissance des résultats des études et s'en servent dans leur travail.
Impact à fin 2009	Il n'est pas prévu d'évaluation d'impact pour la fin 2009.
<b>→ Mesure en cours d'application</b>	

## Annexe 1 : liste des abréviations

AC	assurance-chômage
AGBA	Arbeitsgruppe Ausbildung, Beschäftigung, ausländische Arbeitskräfte (groupe de travail Emploi, formation, main d'œuvre étrangère)
AI	assurance-invalidité
AIT	Allocations d'initiation au travail
AOMAS	Association des organisateurs de mesures actives du marché du travail en Suisse
AOST	Association des offices suisses du travail
AP	personnes admises à titre provisoire
ARE	Office fédéral du développement territorial
ASM	Association des services cantonaux de migration
BFEG	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
CASI	Conférence des coordinateurs asile
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CDI	Conférence suisse des délégués à l'intégration
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDOPU	Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CECR	Cadre européen commun de référence pour les langues ; CECR
CFAI	Centre de formation AI
CFM	Commission fédérale pour les questions de migration
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CM FP	Case Management « formation professionnelle »
COAI	Conférence des offices AI
Copil PU	Groupe de pilotage Projets urbains
CRS	Croix-Rouge suisse
CSAI	Conférence des services de l'assurance-invalidité
CSFP	Conférence suisses des offices de la formation professionnelle
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
CTA	Conférence tripartite sur les agglomérations
DFE	Département fédéral de l'économie
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
FEDPOL	Office fédéral de la police
FSEA	Fédération suisse pour l'éducation des adultes
GIM	Groupe de travail interdépartemental pour les problèmes de migration
INTEGRAM	intégration des étrangers sur le marché du travail
LACI	loi sur l'assurance-chômage
LAI	loi fédérale sur l'assurance-invalidité
LAVS	loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants
LEtr	loi fédérale sur les étrangers
LFPr	loi fédérale sur la formation professionnelle
MMT	mesures relatives au marché du travail
ODM	Office fédéral des migrations
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFC	Office fédéral de la culture

OFCOM	Office fédéral de la communication
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OFJ	Office fédéral de la justice
OFL	Office fédéral du logement
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OFSP0	Office fédéral du sport
OIE	Ordonnance sur l'intégration des étrangers
ORP	Office régional de placement
PNR	Programme national de recherche
PPMin	Procédure pénale applicable aux mineurs
PR-AI	Programme de recherche sur l'assurance-invalidité
RMI-AC	Rapport sur les mesures d'intégration 2007 - Annexe Catalogue des mesures
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SIPAC	Système informatique de paiements de l'assurance-chômage
SLR	Service fédéral de lutte contre le racisme
SYMIC	Système d'information central sur la migration
TIC	technologies de l'information et de la communication
USAM	Union suisse des arts et métiers